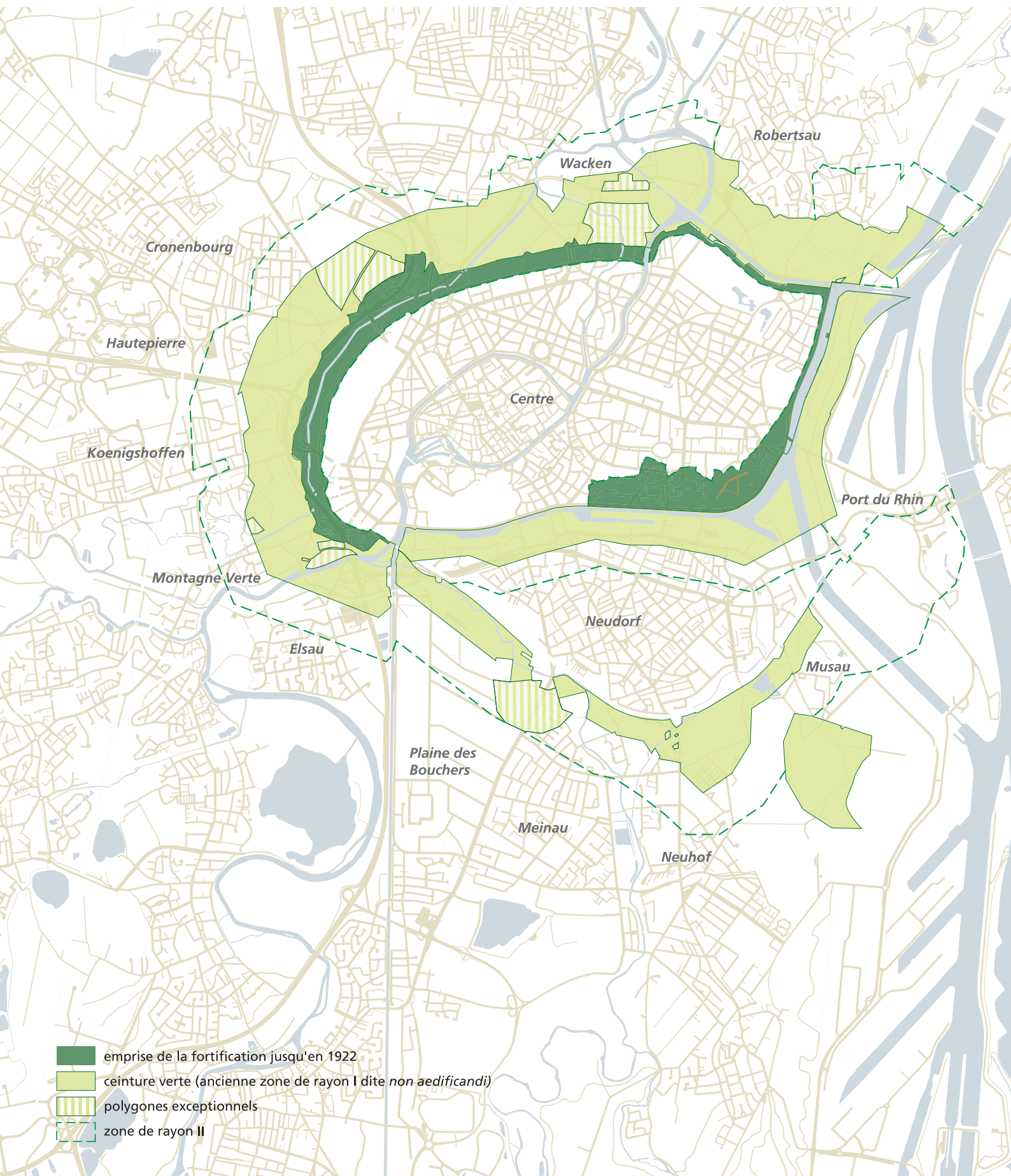


Origines de Ville



La ceinture verte de
Strasbourg : les origines
1700-1935





La ceinture verte de Strasbourg : les origines 1700-1935

En 2022, Strasbourg célèbre le centenaire de la loi de protection des anciens glacis de la fortification allemande de Strasbourg.

Ce carnet de ville présente la manière dont les espaces de nature ont pris leur place dans la ville pour aboutir à la notion de ceinture verte au 20^e siècle.

Sommaire

Introduction.	page 5
Parcs et jardins dans la ville fortifiée – 1680-1871	page 6
L'émergence de la ville-parc – 1870-1928	page 14
Une nouvelle planification, un changement d'échelle – 1919-1935	page 20
Bibliographie	page 34
Notes.	page 35

Introduction

Depuis le 17^e siècle, l'intégration de la nature occupe une part grandissante dans la conception de la ville. D'abord dictée par des préoccupations de salubrité publique, elle est devenue progressivement un élément essentiel de la qualité de vie pour les habitants.

Au départ, des aménagements de promenades arborées *intra* et *extra-muros* viennent améliorer le cadre de vie. Bien qu'implantées sur l'espace public, ces promenades ne semblent bénéficier qu'à la haute société.

Avec l'extension de la ville à la fin du 19^e siècle, la nature se trouve au cœur de la conception urbaine et s'adresse dorénavant au plus grand nombre. Les jardins de devant privés, les places aménagées en parcs, les larges rues bordées d'arbres, ou encore les cités-jardins dessinent un nouveau paysage urbain.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le dérasement de l'enceinte et le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension (PAEE) marquent une rupture d'échelle et un changement d'appréhension du territoire. Il n'est plus question d'aménager un quartier ou une extension mais bien d'aborder la ville dans sa globalité. Une nouvelle planification se met en place dont l'idée directrice est d'entourer la ville historique d'une ceinture de verdure.

Parcs et jardins dans la ville fortifiée

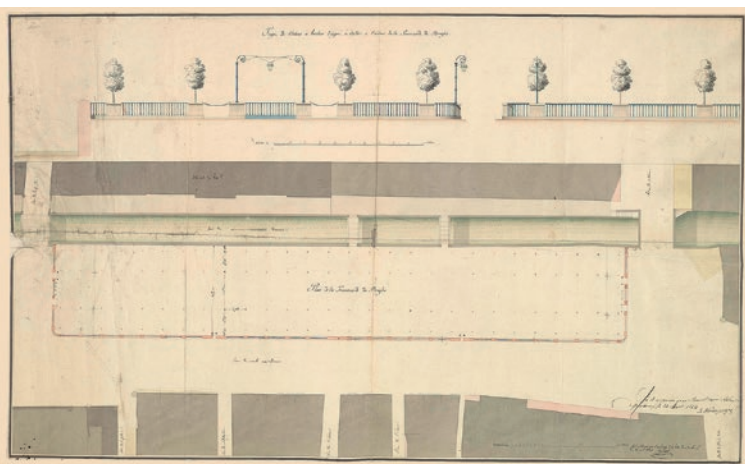
1680-1871

La promenade : définitions et fonctions

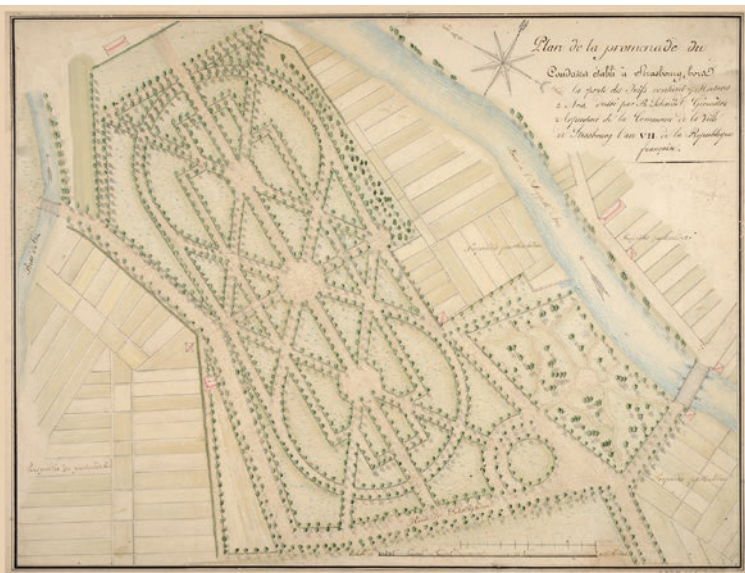
Le mot « promenade » renvoie à deux définitions, celle de l'action de se déplacer, se promener, déambuler, flâner ; et celle du lieu où se déroule la promenade. Comprendre l'espace urbain suppose de bien saisir les relations et les pratiques sociales qu'entretiennent les utilisateurs du lieu. Ainsi l'action de « se promener » répond à plusieurs critères : prendre l'air et faire de l'exercice, se distraire, se rapprocher de la nature. D'abord dotée d'une fonction d'apparat au 17^e siècle, époque des premiers traités de civilité qui codifient cette nouvelle pratique, sa fonction évolue au cours des siècles et devient un lieu de sociabilité, un endroit et un moment « pour voir et être vu ».

La promenade s'organise autour de deux éléments caractéristiques qui restent immuables jusqu'au 20^e siècle : la présence d'une allée plantée souvent accompagnée de contre-allées, et de barrières physiques (clôtures ou fossés) qui délimitent l'espace dévolu à la promenade.

La pratique de la promenade semble se développer dans un lieu coupé de la pratique quotidienne de la ville. Ainsi l'agencement de ces espaces respecte des règles de composition. Une voie axiale est systématiquement tracée dans les promenades publiques. On trouve souvent à l'une de ses extrémité un élément construit qui constitue la pièce maîtresse de la promenade et qui accentue sa mise en scène. À Strasbourg, par exemple, on relève l'implantation du théâtre à l'extrémité de la promenade du Broglie ou le pavillon de l'Orangerie sur lequel donne l'axe principal appelé alors *Grande allée Le Nôtre*. De cette allée centrale se déploient d'autres allées qui permettent de déambuler sans que la promenade ne soit interrompue. Le tracé du parc du Contades reprend celui du symbole de l'infini (∞), la régularité du dessin, la symétrie et la maîtrise de la nature et des alignements illustrent cette exigence topographique de la promenade de civilité.



1



2

- 1 Projet de clôture à hauteur d'appui à établir à l'entour de la promenade du Broglie le long du fossé des Tanneurs, 1816. AVES 312 MW 230
- 2 Plan de la promenade du Contades établi à Strasbourg, hors de la porte des Juifs, dressé par Schmidt, géomètre-arpenteur de la Ville de Strasbourg en l'An VII. Musées de la Ville de Strasbourg, photo M. Bertola
- 3 Hôtel de la Mairie et promenade du Broglie, Muller et Simon. Musées de la Ville de Strasbourg, photo M. Bertola

3



Les premiers aménagements intra-muros : la place Broglie

À partir du milieu du 18^e siècle, les espaces publics strasbourgeois font l'objet d'aménagements et d'embellissements. L'ancienne place du Marché-aux-Chevaux est transformée, à l'initiative du duc de Broglie (1671-1745), maréchal de France et commandant de la province d'Alsace, en promenade plantée de trois rangées de tilleuls. Avec l'implantation du théâtre du Broglie à l'extrémité est de la place, au début du 19^e siècle, les opérations d'embellissement se succèdent. En 1826, les plantations sont remplacées par quatre rangées de tilleuls, et la place de la Comédie est créée pour former

4 Canton III, la place Broglie, encore intitulée marché aux-Chevaux-et-aux-Grains est plantée de trois rangées de tilleuls longeant le fossé des Tanneurs. Le plan de Strasbourg dressé par Blondel permet de mesurer la part importante de ces jardins privés dans le paysage urbain. Importés par Robert de Cotte – par l'intermédiaire de Joseph Massol, architecte de l'évêque et du grand chapitre de la cathédrale, avec le château des Rohan, ou encore l'hôtel des Hanau-Lichtenberg –, les jardins des hôtels particuliers « entre cour et jardin » sont des éléments typiques de l'architecture à la française. Sur la place Kléber, alors place d'armes, est également projetée une composition plantée en fer à cheval.

5 Étude d'implantation du théâtre place Broglie, fin du 18^e siècle. AVES 1 PL 428

4



5



un parvis au théâtre. En effet, bien qu'elle soit bordée de grands hôtels particuliers, tels que l'hôtel de Klinglin – aujourd'hui hôtel du préfet –, l'hôtel des Deux-Ponts, ou l'hôtel de Hanau-Lichtenberg – hôtel de Ville depuis 1806 –, sa partie nord accueille la fonderie royale et de petites maisons médiévales. Les travaux de comblement du fossé des Tanneurs, engagé en 1834 sous l'impulsion de Georges Frédéric Schützenberger (1799-1859, maire de 1837 à 1848), alors administrateur des travaux publics, se poursuivent jusqu'en 1840.

Vingt ans plus tard, l'état sanitaire des arbres préoccupe de nouveau les responsables municipaux. En 1846, le maire Schützenberger propose le changement des arbres au conseil municipal : « L'état des arbres de la promenade du Broglie a sans doute attiré votre attention et provoqué le désir d'un changement. Plus de la moitié des tilleuls, plantés il y a vingt ans, a péri, on a essayé de les remplacer par des arbres de la même essence mais les nouveaux plants n'ont guère prospéré ; les tilleuls qui ont survécu sont eux-mêmes dépérissants ou tout du moins stationnaires ; il y a peu d'espoir d'obtenir avec cette essence des allées en (*illisible*) formes et une végétation vigoureuse.

Dans une pensée il conviendrait d'arracher tous les arbres qui, en ce moment, garnissent le Broglie et de les remplacer par des marronniers rouges. Une plantation semblable réussit parfaitement derrière le théâtre, dans des conditions analogues de terrain et d'exposition¹. »

Finalement, quatre rangées de platanes, d'ormes et de marronniers sont plantées.

Les jardins des hôtels particuliers qui donnent sur la place semblent peu utilisés, du moins tant que persistent les nuisances olfactives du fossé des Tanneurs. Considéré comme une annexe de l'architecture, le jardin fait partie de la composition d'ensemble au même titre que les autres corps de bâtiment. Ce n'est qu'avec la publication des traités de jardinage que le jardin devient une branche indépendante de l'architecture.

Jusqu'en 1870, la promenade du Broglie reste la seule promenade intra-muros de la ville ; dans le quartier de la Krutenau, le jardin botanique de taille réduite est plus considéré comme un lieu d'étude que de flânerie.

6

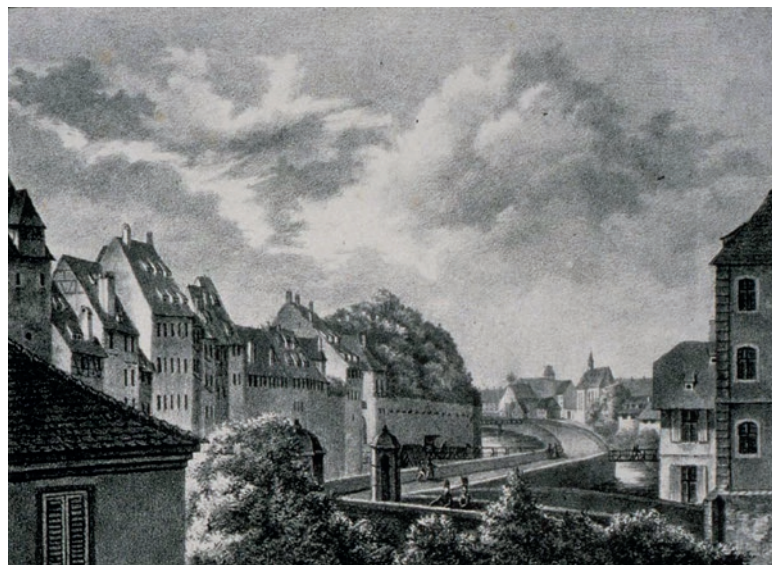
7



Les prémices d'une politique de santé publique ?

Parallèlement aux plantations d'arbres sur la place Broglie, c'est toute une réflexion de modernisation et d'embellissement de l'espace public qui est engagée. Comme dans de nombreuses villes européennes, les problématiques urbaines sont d'abord abordées par le corps médical sensible à la salubrité publique et par les responsables de la voirie préoccupés par la fluidité du trafic. Une nouvelle politique de gestion des ordures passe du « tout-au-fossé » à un système séparatif où les eaux pluviales ne suivent plus le même circuit que les eaux ménagères.

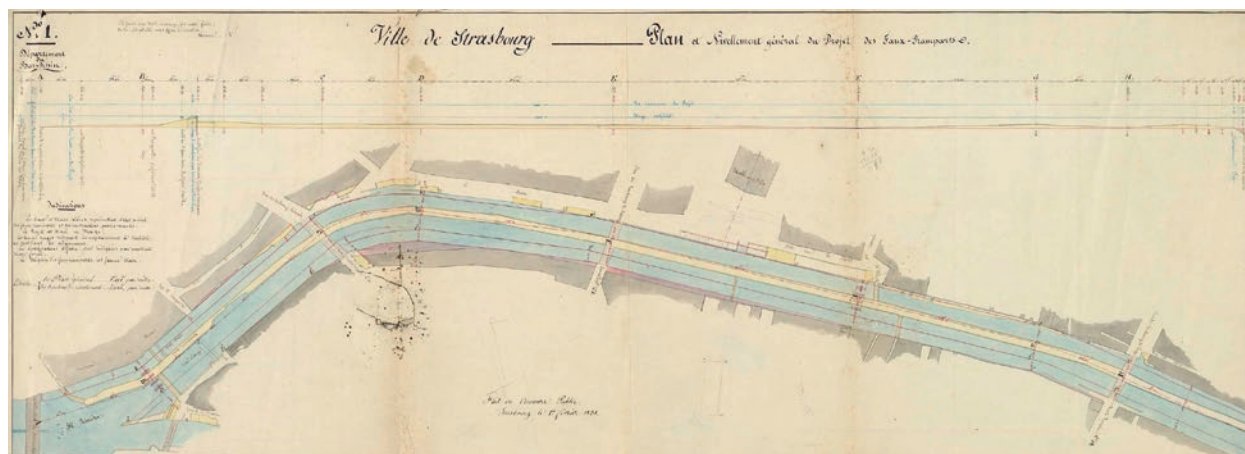
La politique d'embellissement, d'assainissement et de modernisation de la ville menée par Schützenberger préfigure les grands projets urbains de la seconde moitié du 19^e siècle, notamment, la destruction des Petites Boucheries, l'aménagement des parcs *intra* et *extra-muros*, l'éclairage au gaz ainsi que la création des quais le long des faux remparts. S'inspirant de son expérience parisienne, Schützenberger souhaite développer les trottoirs, qui « facilitent singulièrement la circulation et [qui rendent] les rues plus propres et plus saines, par la disparition des miasmes d'un terrain fangeux et bourbeux », comme le souligne Frédéric Piton dans son *Strasbourg illustré*.



8

- 6 Vue de la place Broglie, fin 19^e siècle. AVES 1 FI 252
- 7 Plan du jardin botanique, situé à la Krutenau daté de 1809. C'est à cet endroit qu'est construite en 1892 l'École des Arts décoratifs de Strasbourg. AVES 312 MW 24
- 8 La fausse braie, ancien élément de la fortification médiévale du faux rempart. Implantée au milieu du canal du Faux-Rempart, elle est restée en place jusqu'à sa démolition en 1830 pour laisser place à la création des quais. Cette gravure de 1840 laisse supposer que la pratique de la promenade sur cet ancien élément de la fortification voué à disparaître va favoriser la réflexion sur l'aménagement de promenades à l'extérieur de la ville engagée quelques années plus tard. Lithographie de Simon Picard 1840. BNUS
- 9 Plan de nivellement des faux remparts, 1831. AVES 312 MW 51

9



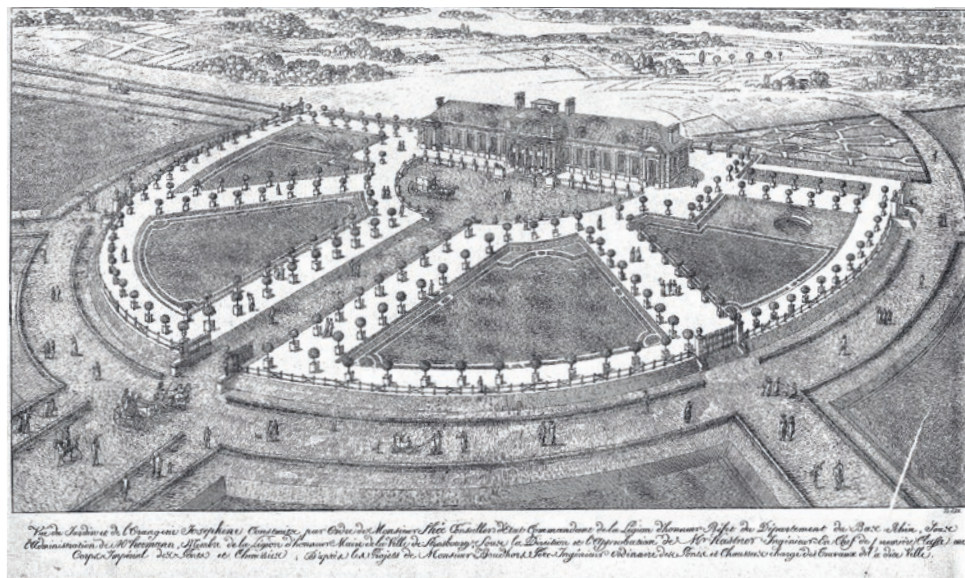
Les aménagements hors les murs

L'Orangerie

Après le rattachement de Strasbourg à la France, les officiers royaux jouent un grand rôle dans le développement des promenades strasbourgeoises et des transformations urbaines pour en faire une ville française. Ils font notamment planter certains grands axes *extra-muros* pour leur donner une nouvelle fonction. D'axes de circulation, ils deviennent axes de représentation. La première promenade aménagée à Strasbourg est celle de la Robertsau, plantée en 1692 à la demande des autorités militaires royales. En 1700, la promenade de la Robertsau se compose de quatre rangées de tilleuls et d'ormes. L'intérêt des militaires de disposer à cet endroit d'une promenade est sans doute dû au fait que depuis 1683, un manège à chevaux et un dépôt d'étalons était situé à la Robertsau². En 1802, la route du Polygone est dotée d'une quadruple rangée de platanes et à la même époque, la chaussée de Strasbourg allant vers Kehl est également bordée de diverses essences d'arbres.



10



12

10 Allée de la Robertsau, 1903. Lors de l'aménagement de l'extension et l'intégration de la partie sud de l'allée de la Robertsau *intra-muros*, l'alignement d'arbres est maintenu jusqu'à la place Brant. BNU

11 Plan de l'allée de la Robertsau, sans date. Musée de Strasbourg

12 Vue aérienne du pavillon de l'impératrice Joséphine et de l'aménagement en demi-lune, Boudhors, sans date (entre 1770 et 1780). AVES 8 Z 3691



11

En 1793, les orangers du château de Bouxwiller, chef-lieu du comté de Hanau-Lichtenberg, sont confisqués par la Convention nationale. L'État, ne sachant qu'en faire, en fait cadeau à la ville de Strasbourg. Le maire Jean-Frédéric Herrmann (1743-1820, maire de 1800 à 1805) confie à l'architecte Pierre-Valentin Boudhors (1754-1831) la construction d'un édifice pour y conserver les orangers. Il propose un édifice de style classique le long de la promenade Le Nôtre³. Le pavillon s'ouvre sur un jardin à la française en forme de demi-lune. Cette promenade remplace le jardin qui fait défaut au Château des Rohan devenu Palais impérial sous Napoléon.

À partir de 1832, le parc est progressivement transformé en jardin à l'anglaise en intégrant une nouvelle vision du paysage plus romantique.

Le parc de l'Orangerie est inspiré des promenades réalisées par Le Nôtre aux Tuileries et à Versailles où les perspectives se poursuivent au-delà du parc, qui « ne peut souffrir les vues bornées⁴ ».

Le parc du Contades

L'ancien champ de tir, le *Schiessrain*, est aménagé en promenade par le maréchal Louis Georges Erasmé, marquis de Contades en 1764 avec des plantations de tilleuls. En 1768, l'architecte municipal Boudhors projette la construction d'un *vauxhall*, une sorte de pavillon de concerts et de loisirs alors en vogue en Angleterre. Il ne sera pas construit.

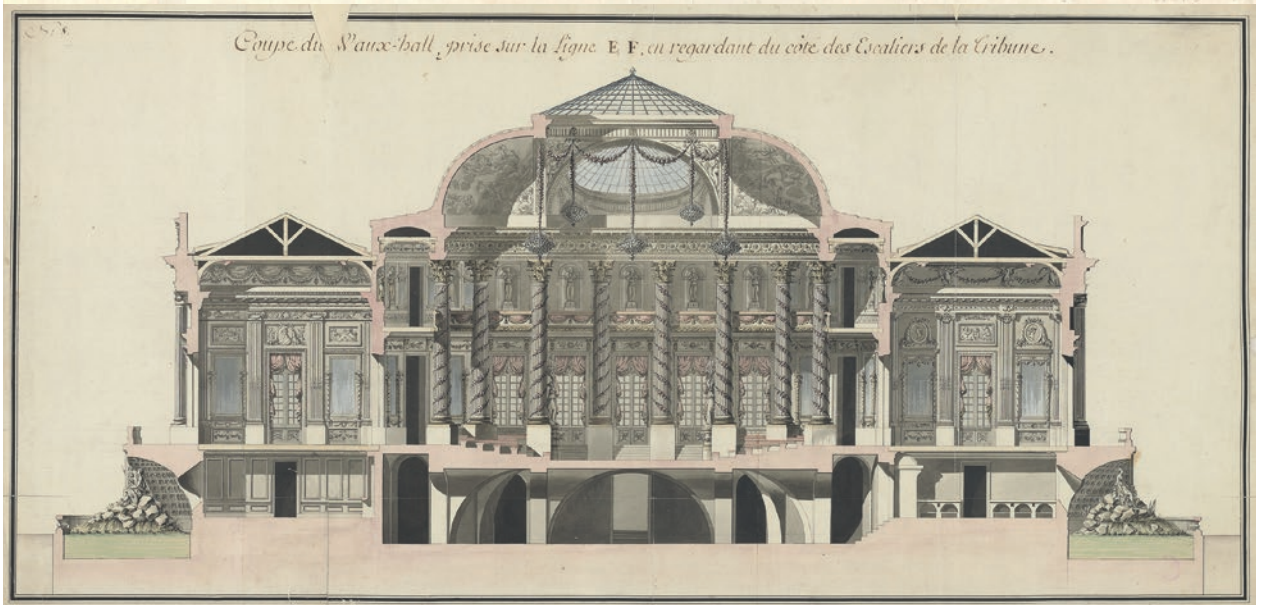
Situé hors de la ville, mais directement relié par la porte des Juifs, cet ancien champ de tir accueillait de nombreuses manifestations. La première promenade ne reste que peu de temps en place. Dès 1777, le prêtre royal, baron François d'Autigny demande à Boudhors de repenser la promenade. Le premier agencement, rebaptisé *Promenade de la Liberté* pendant la période révolutionnaire, aborde un plan très simple : une promenade fermée aux extrémités et une allée centrale. Seul le tilleul du 16^e siècle garni d'un plancher servant de piste de danse et l'auberge *À l'Arbre Vert* sont représentés sur le plan. Après la déclaration de la guerre à l'Autriche en avril 1792, et la menace de siège, la municipalité ordonne en 1793 l'arasement de la promenade et de tous les bâtiments situés hors de la fortification.



13



14



15

Dès le début du 19^e siècle de nouveaux plans sont établis pour recréer une promenade « telle qu'on peut la désirer pour une ville aussi grande et aussi peuplée que l'est notre cité⁵ ». Le maire Hermann charge le jardinier Schoellhammer de replanter le parc. Il multiplie la variété des essences : tilleuls, platanes, marronniers, frênes, ormes, érables, charmes, acacias et robiniers. Certaines essences sont nouvellement importées d'Amérique. On dispose des étiquettes pour informer les promeneurs. Avec cette pratique didactique, la destination récréative du lieu de promenade évolue.

Tout au long du 19^e siècle, deux restaurants, le Jardin Lips et le Jardin Kammerer font de cette promenade un lieu d'attraction et de loisirs très fréquenté.

13 Plan général de la promenade du Contades, considérablement augmenté et embelli de plusieurs projets, ordonnés par son Excellence Monseigneur le baron d'Autigny, Prêteur royal de la Ville de Strasbourg, Boudhors, sans date, vers 1777. AVES C III 17/2

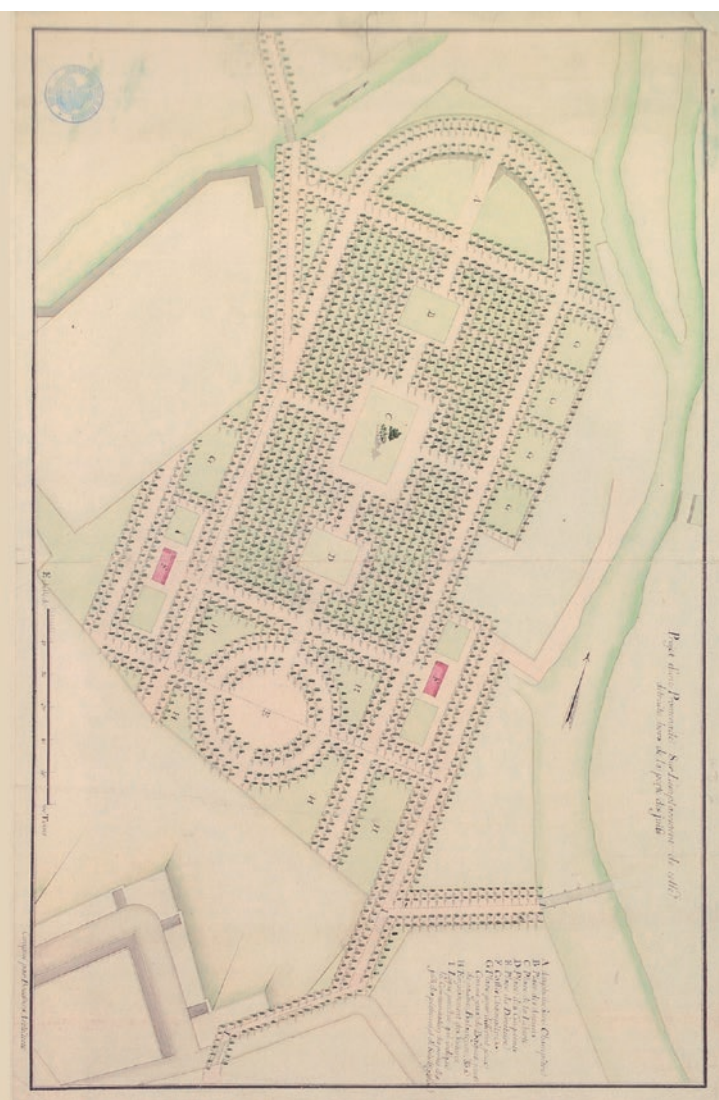
14 Vue en perspective de la place où se rangeront les voitures et qui donnera entrée à la promenade du Contades. Il est d'usage de se rendre en voiture au lieu de promenade. Celui-ci s'accompagne d'équipements tels que des emplacements réservés aux voitures et aux chevaux, des lieux de repos et de détente, de guinguettes... Boudhors, sans date (entre 1770 et 1780). AVES 2 PL 23

15 Coupe transversale du *Vauxhall*, Boudhors, sans date (entre 1770 et 1780). AVES CIII 18/1

16 Projet pour l'établissement d'une nouvelle promenade implantée sur le terrain du ci-devant Contades, hors de la porte des Juifs, au centre de la promenade se trouve le tilleul du 16^e siècle, 1797. AVES

17 Auberge à l'Arbre Vert au Contades, à sa gauche le tilleul avec le plancher servant de piste de danse au 17^e siècle. Musées de Strasbourg

18 « À la mémoire de Lenôtre », plan du projet primé le 1^{er} juin 1836 au concours ouvert pour l'établissement d'ensemble et de continuité des trois promenades, E. Petiti et G. Klotz. AVES



16



17



18

« Les allées dans les jardins sont comme les rues d'une ville, elles servent de communication d'un lieu à un autre & sont autant de guides & de routes pour conduire par un jardin. »

Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville, La théorie et la pratique du jardinage, Paris : Jean Mirette, 1709, p.39

Le concours pour l'aménagement de l'Orangerie et des promenades du Contades

En août 1835, la municipalité lance un concours « pour l'arrangement de la promenade de l'Orangerie en la raccordant d'une part, avec la plantation Lenôtre, et d'autre part, avec la plantation du Wacken et qui devront former ensemble et continuité avec le Contades⁶ ».

La contribution des architectes Petit et Klotz intitulée « À la mémoire de Lenôtre » est lauréate mais n'est que partiellement mise en œuvre, faute de budget, ou plus probablement en raison des réticences militaires qui voyaient d'un mauvais œil un pareil aménagement hors les murs, voire une modification de la fortification.

Elle pose cependant les lignes de base des futures réflexions à grande échelle de l'organisation de la ville. Ce projet propose notamment de relier le parc du Contades à l'Orangerie par le Wacken. Si le titre du projet des deux architectes portait le nom du célèbre jardinier français, le tracé ne s'inspire pas de ses principes. La rationalité des lignes « à la française » était vite rattrapée par les lignes courbes et ondulantes du modèle romantique des parcs à l'anglaise, alors en vogue dans toute l'Europe. On peut souligner que le projet ne présentait aucun plan de voirie ni d'aménagement. Conformément aux dispositions du concours, les architectes avaient restreint leur réflexion aux seuls aménagements paysagers.

L'émergence de la ville-parc

1870-1928

Avec ses mutations industrielles, technologiques et sociales, le 19^e siècle est aussi le siècle de l'hygiène publique. Les conditions de vie de la classe ouvrière sont largement décrites et les responsables politiques tentent de trouver les meilleures solutions sociales et urbanistiques, en particulier pour préserver l'hygiène et prévenir les maladies. Ils sont aidés par les découvertes de savants comme Robert Koch qui découvre le bacille de la tuberculose, ou Louis Pasteur, pionnier de la microbiologie et inventeur du vaccin contre la rage à la fin du 19^e siècle. L'architecture et la planification urbaine sont d'autres leviers utilisés pour répondre à ces questions. Elles tentent d'intégrer davantage les éléments naturels comme l'air, la lumière et le soleil dans les projets. C'est ainsi que des parcs sanatoriaux, des écoles de plein air, ou des lieux de cures apparaissent aux abords des grandes villes. Et dans les centres urbains, des systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement, des percées urbaines, ou encore des aménagements de parcs sont construits et déployés.

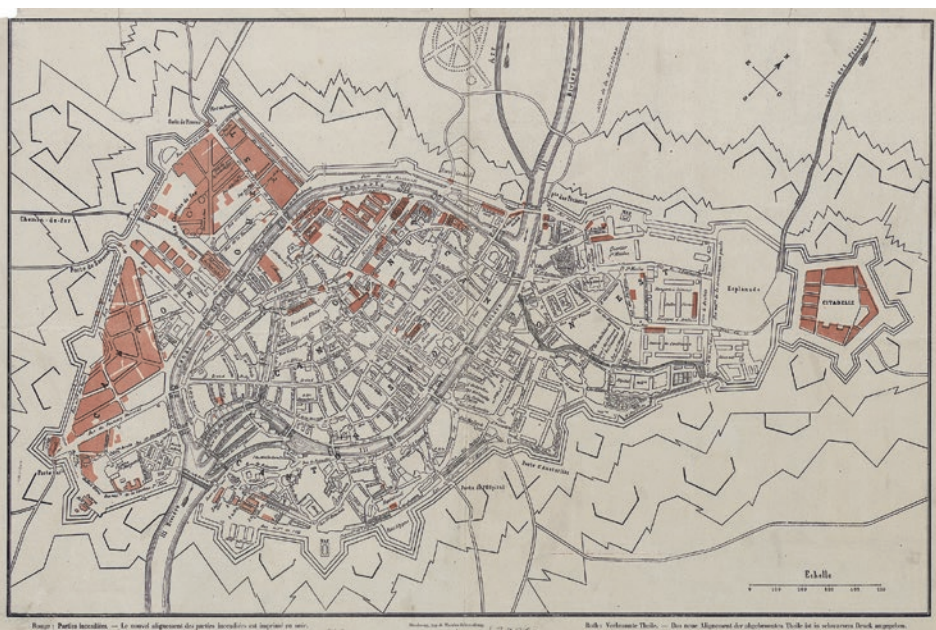
À Paris, le baron Haussmann recrute Jean-Charles-Adolphe Alphand (1817-1891) « père » des espaces verts de Paris, qui propose l'aménagement d'un système de nature en ville, où deux bois (Boulogne et Vincennes), trois grands parcs (Buttes-Chaumont, Monceau, Montsouris), 24 squares et de nombreuses avenues plantées jouent un rôle d'armature urbaine inédite. Son œuvre est poursuivie par Jean-Claude-Nicolas Forestier (1861-1930) au tournant du 20^e siècle.

Les problématiques hygiénistes sont au cœur des préoccupations des opinions publiques⁷, et l'approche sur le territoire strasbourgeois et plus globalement en Allemagne est très voisine.

Les premières brèches dans la fortification de Strasbourg

Cette vision révolutionnaire « d'armature verte » qui structure la ville ne trouvera un écho à Strasbourg qu'à partir des années 1930. En effet les réflexions sur l'usage même temporel de la fortification n'est pas à l'ordre du jour à Strasbourg.

La guerre franco-prussienne de 1871 a mis en évidence l'obsolescence de la fortification de Vauban qui n'offre aucune protection face aux bombardements. Pour les autorités militaires allemandes, une modernisation du système défensif de la ville doit cependant permettre une extension de la ville. Au printemps 1871, le général von Moltke visite la ville de Strasbourg et établit un rapport avec le général von Kameke, chef du corps des ingénieurs. Le choix est fait à Strasbourg, contrairement à la position prise à Paris, de reconstituer une enceinte urbaine élargie, avec douze forts détachés formant une ceinture de protection éloignée. L'extension se fait sur le front nord. Le contour proposé ou plutôt imposé à la Ville englobe ainsi le jardin du Contades et l'Orangerie.



- 1 Plan des destructions suite aux bombardements du siège de Strasbourg, 1871. BNUS
- 2 Plan d'aménagement et d'extension, validé par le décret du 7 avril 1880, il fixe les conditions d'utilisation du sol, les réseaux de voies. Bibliothèque municipale de Strasbourg
- 3 Extrait du projet soumis par Conrath proposant de dédoublement du parc du Contades, 1878. BNUS
- 4 Extrait du *Bebauungsplan* de 1901, les jardins de devant sont indiqués le long des futures rues à aménager. BNUS



2

Sur le front sud, de l'embouchure de l'Ill à la Citadelle, la fortification de Vauban reste en place⁹. Le souhait de la municipalité de raser la Citadelle et d'étendre la ville à l'est est catégoriquement refusé par les militaires⁹, une décision qui offrira au 20^e siècle un nouveau parc urbain à la ville.

Les autorités militaires du *Reichsland* imposent un cahier des charges pour l'aménagement de l'extension de la ville, notamment concernant l'emplacement des portes et certains axes structurants.

En septembre 1878, une commission pour l'élaboration du plan d'extension¹⁰, composée des architectes ayant soumis les propositions, Jean-Geoffroy Conrath, August Orth et Hermann Eggert, des représentants de la Ville et des autorités militaires ainsi que des experts siègent pour définir les principes directeurs. L'objectif premier



3



4

est de répondre aux problématiques de gestion de la ville : création de logement, fluidité du trafic et salubrité publique. Si la question de l'hygiène semble avoir été au cœur des débats pour l'aménagement de l'extension urbaine, notamment avec l'emplacement du port, l'installation des canalisations et l'eau courante à tous les étages, la réalisation de voies larges permettant à l'air de circuler, la nature n'est pas oubliée. Son intégration subtile dès les premières esquisses en fait un point majeur de la planification. Conrath propose même, en 1880, le dédoublement du parc du Contades de part et d'autre de l'avenue de la Paix. Cette option n'est pas retenue faute de moyens financiers. Les places majeures sont ainsi conçues comme des parcs, les jardins de devant (*Vorgärten*) assurent les continuités visuelles des espaces verts et apportent des aérations dans les rues étroites. Ils sont d'ailleurs soigneusement matérialisés dès les premiers plans d'aménagement.

Suite à la mise en eau du canal de jonction (autour de 1890), aux aménagements du port au sud de la porte des Bouchers, ainsi qu'au fort développement du faubourg de Neudorf, la ligne de fortification restante de Vauban



5



6

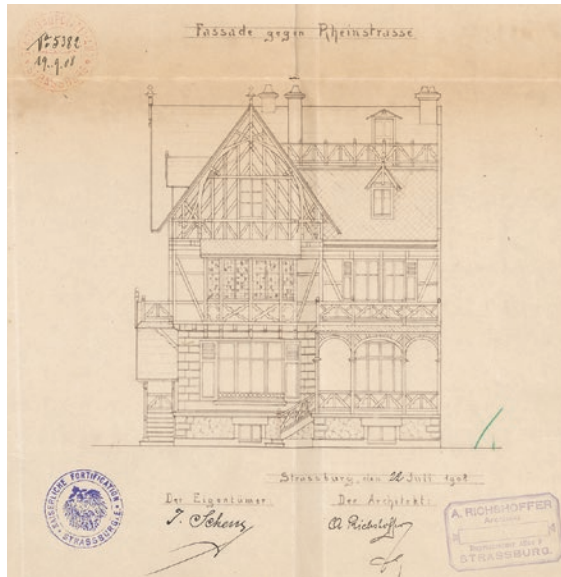
est démolie à partir de 1904. La ligne de chemin de fer, dont le tracé était celui de l'actuelle rue Jean-Jaurès, est déplacée au sud de Neudorf entre 1906 et 1909.

Au-delà de la fortification proprement dite, des zones de servitudes militaires aux contraintes dégressives s'imposent autour de l'enceinte. Les constructions dans les zones de rayons militaires sont soumises à la double autorisation des permis : municipale et militaire. Ces servitudes ont pour but de dégager les abords de l'enceinte afin de faciliter la visibilité du champ de tir en cas de siège.

« art. 2 [...] les terrains situés autour des places fortes sont divisés en zones qui selon leur distance et la dernière ligne extérieure de défense, reçoivent la désignation de première, deuxième, troisième zone [...] ».

Dans la première zone de rayon, dite *non aedificandi*, aucune construction ne peut être érigée. La plantation d'arbres et d'arbustes est formellement interdite. À partir du deuxième rayon, les constructions légères, c'est-à-dire les habitations et les ateliers en ossature bois sont autorisées. Celles-ci ne peuvent toutefois pas dépasser 13 m au faitage et les fondations ne peuvent émerger de plus de 15 cm au-dessus de la surface du sol. Les éléments « en dur », pierre ou terre sont interdits au même titre que les constructions voûtées, notamment pour couvrir les caves. En cas d'hostilités, les propriétaires s'engagent à détruire leur bâtiment et à déblayer les décombres, sans aucun dédommagement par les autorités militaires.

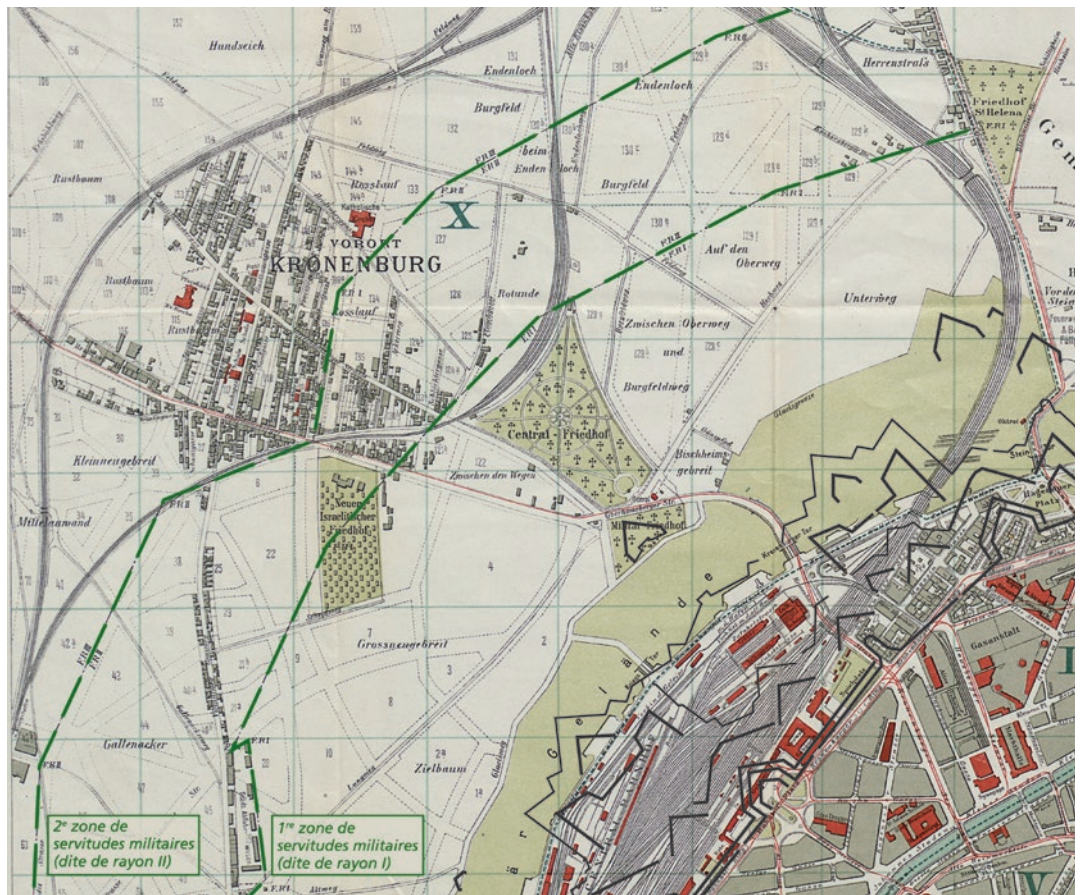
La troisième et dernière zone autorise tout type de construction, cependant l'autorisation des militaires est requise. La hauteur des bâtiments est limitée à 20 m au faitage. Les levées de terre, chaussées, digues ou excavations sont formellement interdites dans les trois zones car le système défensif s'appuie sur la topographie.



7



8



9

- 5 Place Kléber, photographie coloriée, fin du 19^e siècle. Musées de Strasbourg
- 6 Panorama de la place de la République, sans date. Musées de Strasbourg, photo M. Bertola
- 7 Permis de construire de la maison 24 route du Rhin, élévation, 1908. Les documents reçoivent l'approbation du service de la Police du bâtiment ainsi que de l'autorité instructrice militaire pour construire dans les zones de servitude. AVES, 863 W 237

- 8 Maison de rayon au sud de Strasbourg et zone *non aedificandi*, sans date. AVES 112 Z 2
- 9 Extrait du plan de la ville de Strasbourg, 1912 (*Plan der Stadt Strassburg - aufgestellt nach dem amtlichen Bebauungsplan*). BNUS

La révision du plan d'extension pour une plus forte intégration de la nature

Au tournant du siècle, la nature est une donnée à part entière de la planification urbaine. Johann Karl Ott (1846-1917), successeur de Conrath comme architecte de la Ville, entreprend une révision du plan d'extension. Le tracé de l'île Sainte-Hélène est redessiné avec des rues courbes (1911), la cité-jardin du Conseil des Quinze remplace un tracé de voies orthogonales ponctuées de places surdimensionnées.

« Même si leur vocation n'a pas été fixée à l'avance, il n'est pas proposé d'aménager ce type de places, prévues au plan de la ville, entourées de rues bruyantes, poussiéreuses et pleines de courants d'air, en espaces verts et de détente, alors que ces places pourraient accueillir des convalescents nécessitant du repos dans un endroit sain. Afin de pouvoir, par leur végétation, procurer visuellement un agréable changement au milieu du monde minéral des maisons et des rues, ces places sont trop grandes et onéreuses, et pour les aménager en parc, elles sont beaucoup trop petites¹² », avance Ott dans sa lettre au maire en 1897.

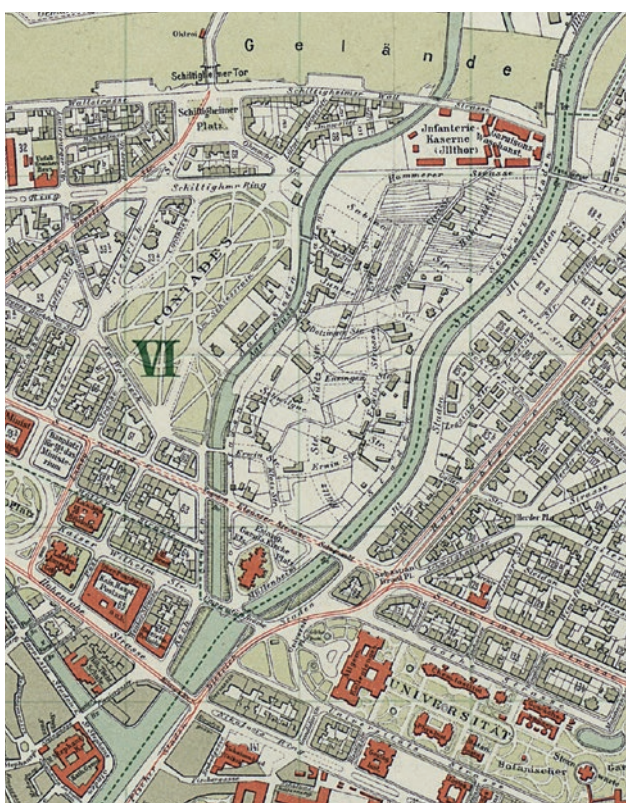
Les aménagements des quartiers de villas repérés au plan de zonage en 1910 sont également soumis à un urbanisme peu dense dans un écrin de verdure.

L'aménagement de l'hôpital civil, première brèche dans la fortification, témoigne de l'importance de la nature dans le projet urbain. En effet, les autorités militaires cèdent 19 hectares de terrain à la ville en 1904 pour l'extension de l'hôpital. Composé de 11 bâtiments, l'ensemble est à la pointe des avancées techniques et hygiénistes de l'époque et s'inspire du modèle de l'hôpital pavillonnaire, totalement en rupture avec le modèle traditionnel de soins, où l'enfermement et la relégation sont la règle. Des pavillons spécialisés permettent d'adapter et de séparer les différentes pathologies. Les bâtiments sont disposés dans un immense parc qui apporte la possibilité aux malades de sortir et de prendre l'air.

Plus largement, les cités-jardins telles que la cité Ungemach ou les Habitations à bon marché du quai des Alpes et les jardins ouvriers se développent après la Première Guerre mondiale.



10

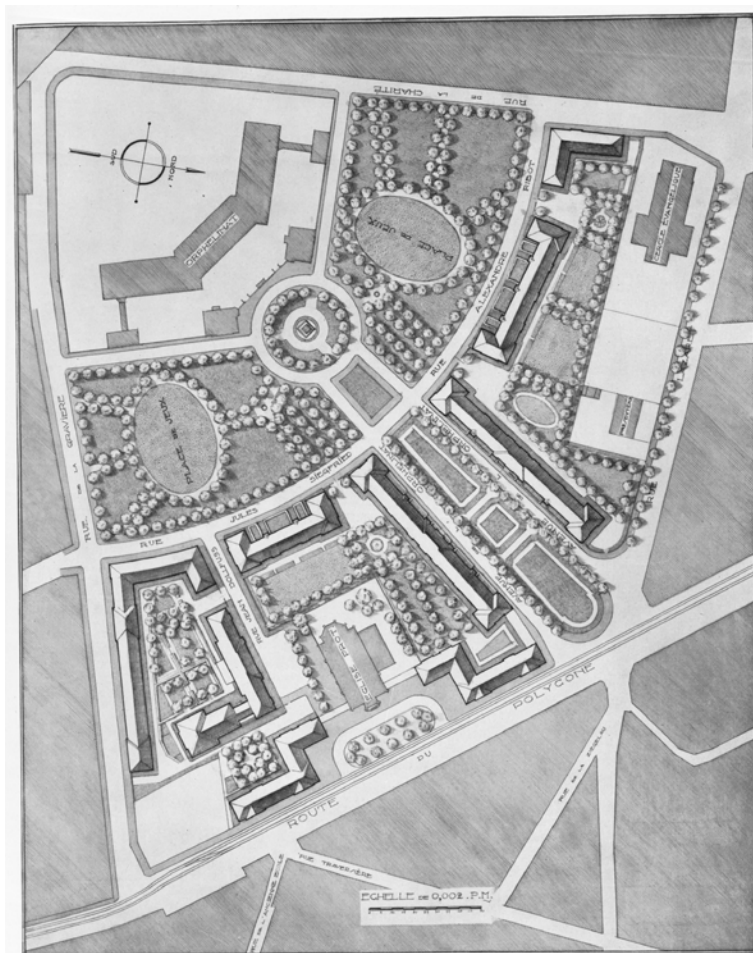


11

« Si l'on veut créer de tels espaces de repos au centre-ville, les squares anglais ou le parc Monceau à Paris qui sont situés entre de grands ensembles, mais protégés de la circulation, de la poussière et du bruit peuvent être des modèles d'aménagement de parcs paysagers avec des habitations familiales à proximité immédiate des axes de circulation. »
 (lettre de Ott du 11 janvier 1897 au maire de Strasbourg concernant les modifications d'alignement. AVES 159 MW 122)

Strasbourg : ville propre ou insalubre ?

Si en 1870, Strasbourg passait pour la ville la plus insalubre d'Allemagne, en 1918, un ingénieur français assure que « la ville de Strasbourg est certainement la plus propre de France ». Cette dernière a en effet intégré les règles d'urbanisme mises en place par les théoriciens de renom tels que Reinhard Baumeister ou encore Camillo Sitte. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la réglementation de construction (*Bauordnung*), les plans d'aménagements sont maintenus et les projets dessinés sous l'annexion allemande sont réalisés. Une réelle continuité dans la politique sociale et hygiéniste est assurée par l'administration municipale. Ainsi la politique de construction de bains publics dans les faubourgs est poursuivie, le projet d'aménagement de la zone libérée par l'armée entre la Krutenau et le bassin d'Austerlitz dessiné avant-guerre est réalisé entre 1920 et 1930, les logements à bon marché sont construits (la cité Jules-Siegfried en 1928, les groupes de la Bourse, aujourd'hui plus connu sous le nom de quartier suisse en 1930, la cité Louis-Loucheur en 1929, la cité du quai des Alpes en 1931...) par l'Office public d'habitations à bon marché de la Ville de Strasbourg. Ces grandes opérations, dont les travaux commencent avant même les réflexions sur le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension, sont largement relayées et exposées lors de l'exposition internationale du centenaire de Pasteur organisée en 1923 à Strasbourg, et au congrès international d'urbanisme et d'hygiène municipale organisé la même année.



13

- 10 Extrait du *Bebauungsplan*, île Sainte-Hélène, avec un tracé rectiligne d'aménagement, 1890. BNUS
- 11 Extrait du *Bebauungsplan*, île Sainte-Hélène, avec un tracé courbe d'aménagement, 1907. BNUS
- 12 Maquette de la clinique infantile à l'hôpital civil organisé en pavillons autour d'un parc. Der Profanbau, 1912, Heft 15
- 13 Plan de la cité Siegfried à Neudorf, Paul Dopff, 1928. AVES



12

Une nouvelle planification, un changement d'échelle 1919-1935

Le dérasement de la fortification

Dès la fin de la guerre, Strasbourg envisage sa transformation. Le maire socialiste Jacques Peirotes (1869-1935, maire de 1919 à 1929), déjà élu au conseil municipal avant la guerre, souhaite garder la dynamique de développement engagée, notamment dans les domaines de l'hygiène, du social et du développement urbain. Le déclassement et le dérasement de la fortification est une condition indispensable¹³ pour mener à bien ces projets.

Dès 1919, la municipalité crée un service de dérasement des fortifications et débute les travaux. Ce service est en charge des négociations avec les services de l'État et de toutes les affaires relatives au déclassement de l'enceinte fortifiée, à savoir, l'attribution des terrains de l'enceinte, les échanges de terrains avec l'autorité militaire, et les conditions de la démolition de la fortification.

La loi du 21 juillet 1922 entérine le déclassement de l'enceinte de Strasbourg, à l'instar de Paris et Lille. Les servitudes sont toutefois maintenues au sud du remblai de la voie ferrée de Strasbourg à Kehl jusqu'en 1927. Les



2

terrains de la fortification sont vendus par l'État mais restent grevés d'une servitude *non aedificandi* « dans l'intérêt de l'hygiène et de la santé publique¹⁴ ».

Dans son article 3, la loi prévoit : « [...] les terrains construits dans la première zone de servitude militaire de l'enceinte, à compter de la limite extérieure de la zone des fortifications, continueront à être grevés de la servitude *non aedificandi* ; et seront aménagés en espaces libres, parcs et jardins à l'exception : [suit une liste des exceptions]¹⁵ ». Les enjeux sont de taille, la Ville entend contrôler l'ensemble du processus d'urbanisation des zones de fortification et de servitude, l'expérience de



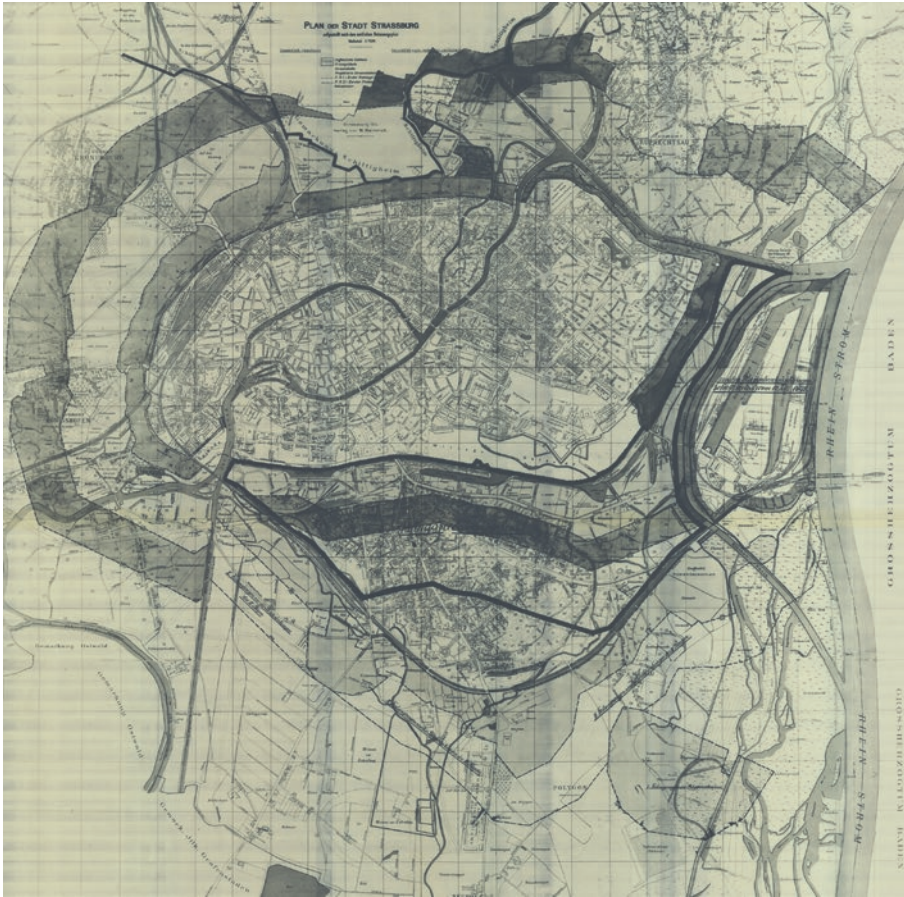
1

l'extension de 1880 servant de modèle. Elle souhaite également réaliser des opérations de construction de logements sociaux proches du centre-ville, tout en créant un ensemble de parcs et de jardins ceinturant la vieille ville.

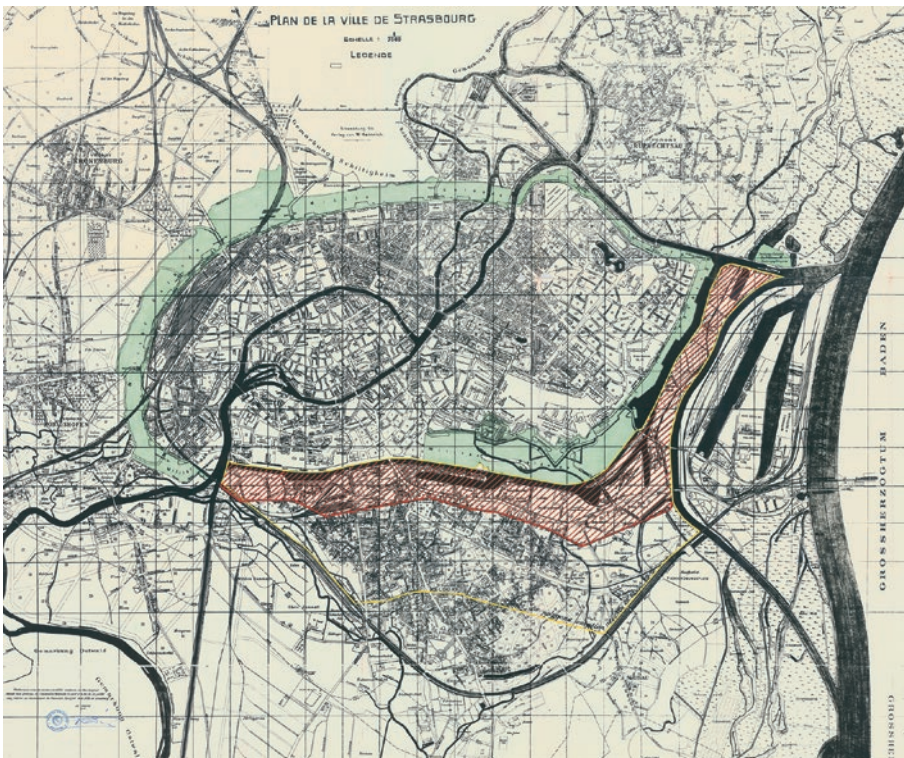
Pour ce faire, la municipalité lance le 1^{er} mai 1924 un concours international pour l'établissement d'un plan d'aménagement et d'extension de la ville, répondant ainsi à la double contrainte légale de la loi dite Cornudet de 1919 qui est actualisée en 1924 et de la loi de 1922 relative au déclassement. La première impose aux villes françaises de plus de 10 000 habitants de se doter d'un

plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension (PAEE), la seconde oblige la ville à disposer d'un plan d'aménagement général pour identifier les terrains réservés aux futurs aménagements. Cette dernière loi prévoit (art. 3.9) un système de compensation par voie d'échange à prélever sur la zone des fortifications. L'introduction en Alsace-Moselle de la jeune législation française en matière d'urbanisme se heurte cependant aux difficultés d'harmonisation avec les lois locales, maintenues parce qu'elles sont considérées comme plus efficaces. Cette situation hybride perdure pendant tout l'entre-deux-guerres, sans jamais être réellement tranchée.





4



5

- 1 Vue aérienne de la gare, des anciennes fortifications et de la zone *non aedificandi* avant les travaux d'aménagement de l'autoroute, sans date (vers 1950-1960). AVES 1 FI 140
- 2 Démolition du rempart rue Adèle-Riton, 1931. Haute de près de 12 m et large de 40 m à la base de la levée de terre, la fortification construite à partir de 1875 est accompagnée d'un fossé de 25 m de large. AVES
- 3 Plan des propriétés militaires à Strasbourg, sans date (avant la Première Guerre mondiale). AVES 8 PL 83
- 4 Plan des fortifications et des rayons de servitudes, avant 1919. GCT/DUT
- 5 Copie certifiée du plan joint à la loi du 21 juillet 1922. GCT/DUT

Le concours : les enjeux et le cahier des charges

Après un voyage d'étude des représentants de la Ville à Paris et à Lille, la municipalité fait le bilan de ses observations. Si le projet d'organiser un concours n'est pas remis en question, ce voyage conforte les édiles strasbourgeois dans leur souhait de prendre en compte tous les enseignements des expériences des autres villes. Les difficultés rencontrées par les autres municipalités montrent « la nécessité absolue » pour Strasbourg de conserver la réglementation locale de 1879 et de 1892 concernant les restrictions à la liberté de bâtir. En effet, la fixation de nouveaux alignements est rendue quasi impossible avec les dispositions de la loi Cornudet, qui n'empêchent pas les propriétaires de bâtir dans les rues projetées. Pire encore, il n'existe aucun outil légal en dehors de l'expropriation, si coûteuse pour les municipalités. Les projets de Paris et Lille, certes impressionnants, restent alors utopiques.

Contrairement aux plans d'aménagement réalisés jusqu'à présent à Strasbourg, il s'agit cette fois de prévoir une extension qui va bien au-delà des faubourgs et de constituer une agglomération unique et homogène. À partir de ce concours, la planification urbaine à Strasbourg entre dans une nouvelle échelle d'appréhension du territoire : celle de la métropole.

Pour le maire Peirottes « L'Administration a la ferme conviction que l'étude de ce plan devra dépasser le cadre visé par la loi de déclassement et que le moment est venu d'établir un plan général d'aménagement et d'extension de notre ville. Cet élargissement des conditions imposées aux concurrents provoquera indubitablement des solutions plus intéressantes et d'une envergure plus considérable. Il répond au reste à une nécessité réelle qu'il eût été difficile d'éluder dans un avenir plus ou moins rapproché. Il est à remarquer, en effet, que les plans d'alignement actuellement en vigueur pour la banlieue ont été dressés d'une façon assez sommaire et à une époque où il était impossible de prévoir les possibilités d'extension qui découlent de tout un ensemble de circonstances nouvelles¹⁶ ». C'est ainsi que le concours attend de la part des concurrents :

- un plan général qui fixe les grandes lignes de l'évolution de Strasbourg ;
- un plan spécial de l'aménagement des terrains de la fortification et de la première zone des

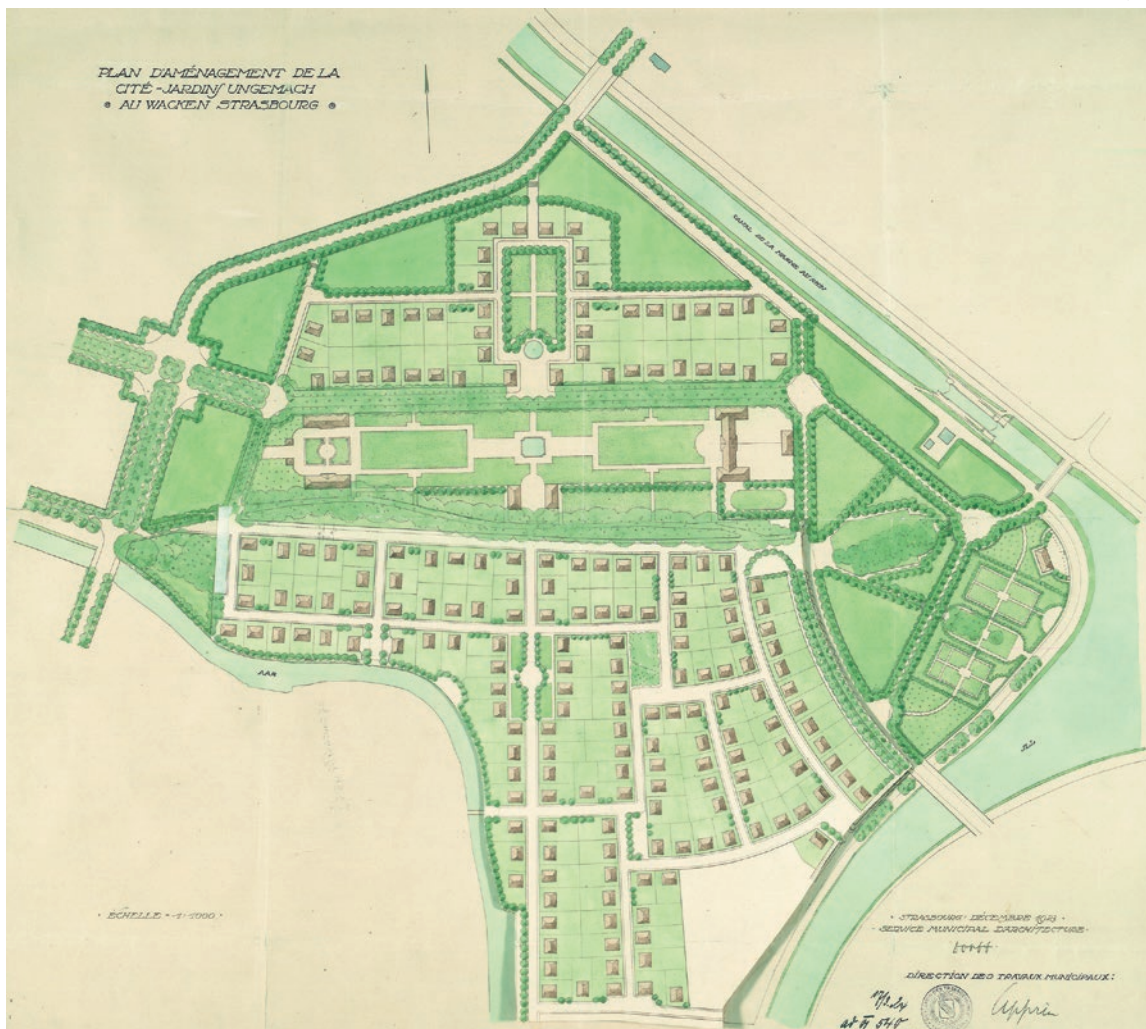
servitudes militaires en prenant en compte les aspects économiques, esthétiques, hygiéniques et de circulation ;

- un programme ou mémoire justifiant les choix des plans.

Le programme du concours relate en outre les projets en cours d'étude par la municipalité qui sont à prendre en compte par les concurrents, par exemple l'agrandissement de la gare de marchandises, le transfert des abattoirs municipaux à l'extérieur de la ville, l'aménagement des terrains industriels de la Plaine des Bouchers ou encore l'extension du port. Les soumissionnaires doivent également tenir compte des projets déjà en cours d'exécution, comme la cité Ungemach, la foire-exposition du Wacken, ou la poursuite des travaux de la Grande percée.

- 1 Plan de la cité-jardin Ungemach, 1923. Commanditée par l'industriel Léon Ungemach, la cité-jardin est située dans l'ancienne zone *non aedificandi* et s'étend sur 12 hectares. Chacune des 140 maisons dispose d'un jardin. Elles forment un ensemble urbain très structuré où la nature est omniprésente. AVES 843 W 606

1



Un jury et un ensemble de soumissionnaires prestigieux

Le jury invité ainsi que les concurrents témoignent de l'ambition des organisateurs et de la portée internationale du concours. Parmi les 25 jurés on retrouve :

Henri Prost (1874-1959), co-fondateur en 1911 de la Société française des urbanistes et directeur de l'École spéciale d'architecture de 1929 à 1959. Il est notamment l'auteur du projet d'aménagement de la région parisienne (1934), aussi connu sous le nom de « plan Prost » ;

Jacques Marcel Auburtin (1872-1926), président de la Société française des urbanistes et membre de la section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social. Il est l'auteur avec Alfred Agache et Édouard Redont de Comment reconstruire nos cités détruites ? Notions d'urbanisme appliquées aux villes, bourgs et villages en 1915 ;

Louis Bonnier (1856-1946), Inspecteur général des Services techniques d'architecture et d'esthétique de la Préfecture de la Seine, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux. Il participe notamment à la rédaction d'un règlement d'urbanisme en 1902 et du premier plan d'urbanisme de Paris en 1912 ;

Robert Danis (1879-1949), dirige l'École régionale d'architecture de Strasbourg nouvellement créée en 1922. Il est directeur de l'Architecture et des beaux-arts en Alsace et en Lorraine avant de devenir architecte en chef des monuments historiques ;

Léon Jaussely (1875-1932), professeur à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, pionnier du zoning et lauréat du concours pour le plan d'aménagement de Barcelone en 1905. Il est membre fondateur de la Société française des urbanistes et membre de la commission supérieure des plans d'extension et d'aménagement des villes ;

et comme architecte élu par les concurrents, Charles-Édouard Jeanneret, plus connu sous le nom de **Le Corbusier**.

Sont également membres du jury, le maire **Jacques Peirotes**, **Jules Apprill** directeur des travaux municipaux, **Gustave Oberthur** en qualité de conseiller municipal, **Paul Dopff** chef du service municipal d'architecture.

Parmi les 22 concurrents, on note la participation de 15 français, deux suédois, trois danois, un suisse et un américain. Ce dernier, **Georg Burdett Ford** (1879-1930), après des études à Harvard et au MIT, poursuit ses

études aux Beaux-Arts de Paris. Pendant la Première Guerre mondiale, il est représentant de la Croix-Rouge en France pour la reconstruction et travaille notamment aux plans de reconstruction de Reims et Soissons. Il est consultant pour le plan régional de New York (1923) et pionnier du concept du zoning aux États-Unis.

Un autre participant au concours est **Steen Eiler Rasmussen** (1898-1990), professeur à l'académie des Beaux-Arts de Copenhague. Auteur de nombreux ouvrages sur l'urbanisme et l'architecture il contribue à la mise en place du plan d'aménagement dit Finger Plan de Copenhague en 1947. Il a notamment été le professeur de Jørn Utzon, architecte danois célèbre pour avoir conçu l'opéra de Sydney.

Konrad Hippenmeier (1880-1940), urbaniste suisse, il participe au concours international du plan d'extension de Zurich en 1915 avant d'en prendre la direction en tant que Stadtrat auprès de la municipalité pour son exécution. Il s'applique notamment à l'articulation entre la vieille ville et son assainissement et le projet d'extension. Il participe au concours pour l'extension de Strasbourg avec G. Niedermann. Il publie de nombreux articles dans les revues internationales et enseigne l'urbanisme, l'arpentage et le génie civil à l'ETH de Zurich.

« L'établissement de ce plan a une telle importance pour le développement général de la ville que l'administration municipale juge nécessaire de ne l'étudier qu'en connexion avec un plan général d'extension de la ville et d'avoir recours à un concours entre hommes de l'art, pour examiner ensuite à fond toutes les solutions qui peuvent être envisagées. »

Archives de Strasbourg, débats du conseil municipal, 3 octobre 1923, plan d'aménagement pour l'application de la loi de déclassement, intervention de Jacques Peirottes, p. 599

Le concours : les résultats

« Il est attendu une riche documentation d'idées en vue de l'élaboration par les services municipaux du plan définitif d'aménagement et d'extension.¹⁷ » Les projets sont étudiés par trois commissions, chacune ayant une thématique d'approche : la première, les questions d'hygiène et sociales ; la deuxième, les voies de communication ; et la troisième, les questions économiques et les possibilités de réalisation.

À côté du développement de la ville, les problématiques de la qualité de vie des habitants et du dynamisme industriel sont centrales dans les débats menés par le jury. Ainsi le « dessin de chaque quartier est de première importance, comme la répartition des petits parcs intérieurs, places plantées et squares, des édifices de services de quartiers¹⁸ ». Pour les nouveaux quartiers, un mode de construction ouvert est préconisé, sous forme de cités-jardins ou de cités-ouvrières. Les espaces libres sont tout particulièrement considérés par les jurés. « Quant à la question des grandes (*sic*) espaces libres de l'ensemble du plan d'aménagement et d'extension, nous avons été d'avis qu'il convient d'en faire une sorte de composition générale liée à l'armature générale [...] Ce principe, aujourd'hui défini par le nom de "système de parcs" dans lequel chaque espace vert important est lié aux autres espaces par une ou plusieurs très larges

promenades plantées ou l'aménagement de bords de rivières et même de canaux, prend un très grand intérêt d'art urbain et d'hygiène. Il nous a paru capital qu'il soit ainsi réalisé dans le plan de Strasbourg ce que d'ailleurs ont fait ou cherché à faire plusieurs concurrents.¹⁹ » souligne Léon Jaussely, rapporteur de la première commission. Il se réfère aux réalisations de Alphand et de Forestier à Paris engagées avant la Première Guerre mondiale.

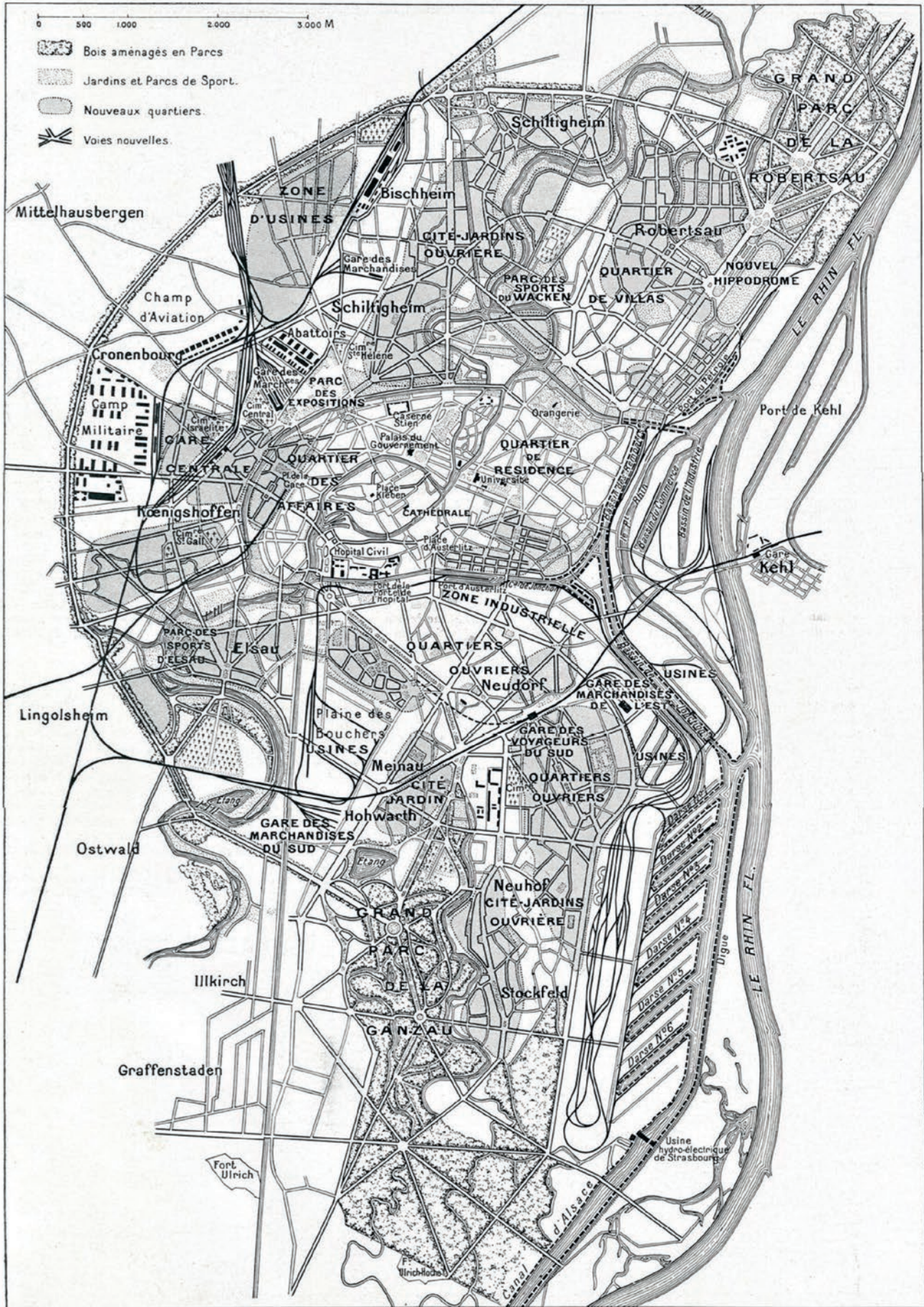
La proposition de développer le port parallèlement au Rhin vers le nord et le sud, ainsi que de supprimer la zone industrielle au Heiritz fait consensus auprès des jurés. Ces propositions sont réitérées dans le rapport d'une trentaine de pages de Jules Apprill, directeur des travaux municipaux en 1927, qui servira de ligne directrice pour Georges Laforgue quelques mois plus tard.

Certaines propositions sont très détaillées, « architecturées », allant dans le détail des compositions des espaces publics et des emplacements bâtis tandis que d'autres brossent un tableau des orientations de développement de la ville à l'appui d'analyses et de propositions de zones d'activités sur le territoire. Cette dernière méthode assez nouvelle n'est jusqu'alors pas encore présente dans les plans d'aménagement strasbourgeois.



2 Projet d'extension de la ville vers le sud, avant la création du bureau d'extension, Dopff, 1926. Ce projet se caractérise par la présence de grands axes structurants et des places monumentales. Le bâti à l'alignement de la rue laisse place à de vastes cœurs d'îlots que l'on peut supposer aménagés en jardins. Les espaces libres le long de la voie de chemin de fer vers Kehl sont reliés au parc Schulmeister à la Meinau par « une coulée verte ».

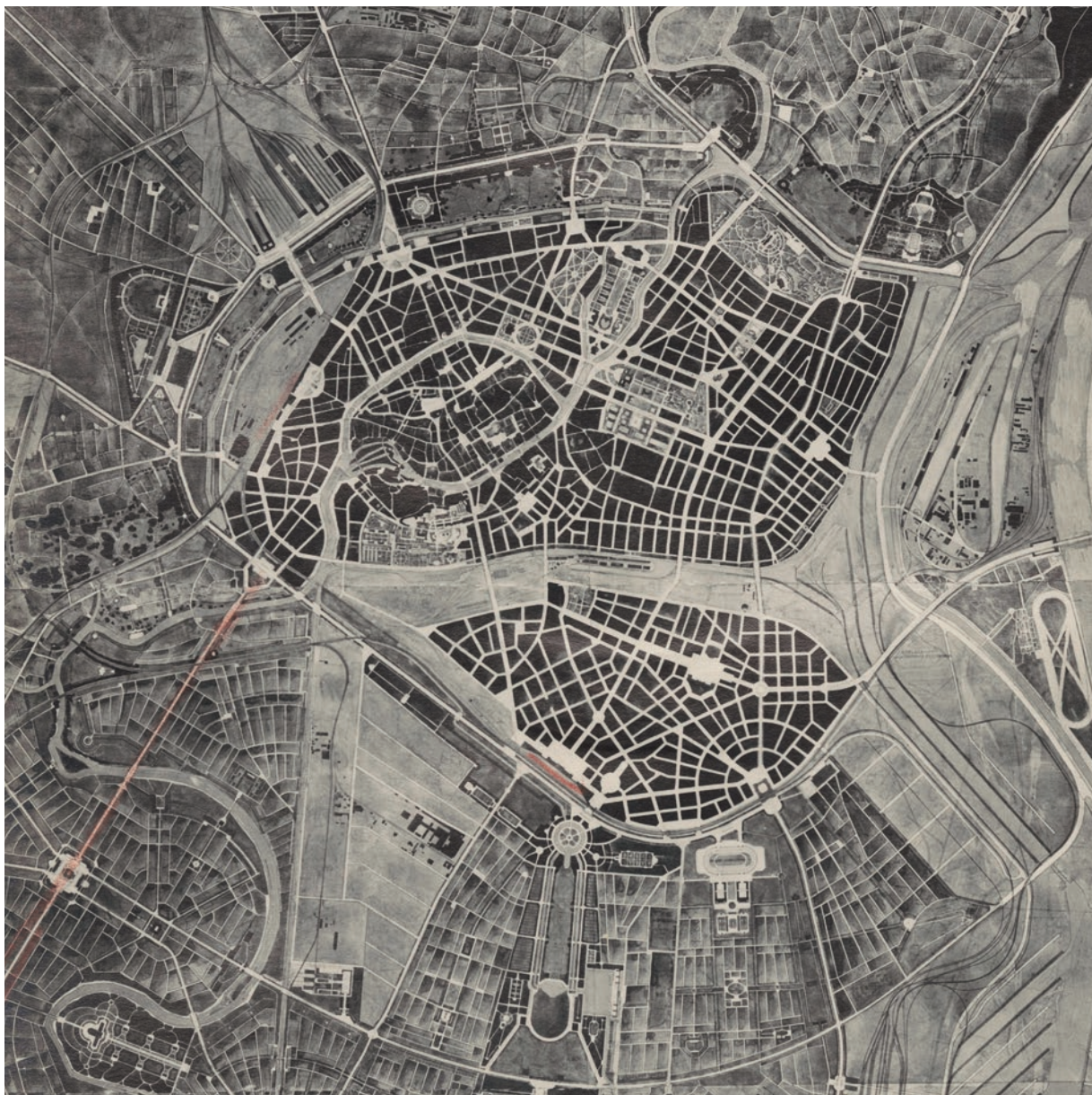
AVES 1154 W 9



PROJET D'EXTENSION DE LA VILLE DE STRASBOURG ET PLAN DU FUTUR PORT SUR LE CANAL D'ALSACE

Projet de M. René Prud'homme, primé au concours international, communiqué avec l'autorisation de la Municipalité de Strasbourg.

Seules sont indiquées les principales artères. Les grisés permettent de se rendre compte des nouveaux quartiers et de la place attribuée aux jardins et parcs de sport. Ils montrent avec quel sens judicieux l'architecte a réparti les espaces libres. On a figuré, en pointillé, le Canal d'Alsace avec les futures darses et le bassin de jonction qui les reliera au port actuel par l'intermédiaire du vieux bassin des Remparts, récemment aménagé.



4

3 Projet de René Prud'homme, architecte parisien, paru dans *l'illustration* en 1925. Il propose notamment l'extension de la gare et la création d'un quartier d'affaire à proximité de cette dernière, ainsi que le développement du port et de la zone industrielle vers le sud, le long du Rhin. Son plan s'inspire des plans de zonages et indique la répartition des fonctions sur le territoire.

4 et 5 Concours pour le plan d'aménagement et d'extension, détails de la zone déclassée par la loi du 21 juillet 1922, projets retenus par le jury en 1925 : projets *Strasbourg Eurométropole de l'Est* et *Strasbourg-Marseille*. Tous deux proposent une articulation de parcs de loisirs, de jardins ouvriers, de jardins d'ornements, de champs, d'équipements de plein air dans l'ancienne zone de servitude. AVES 170 MW 23



5

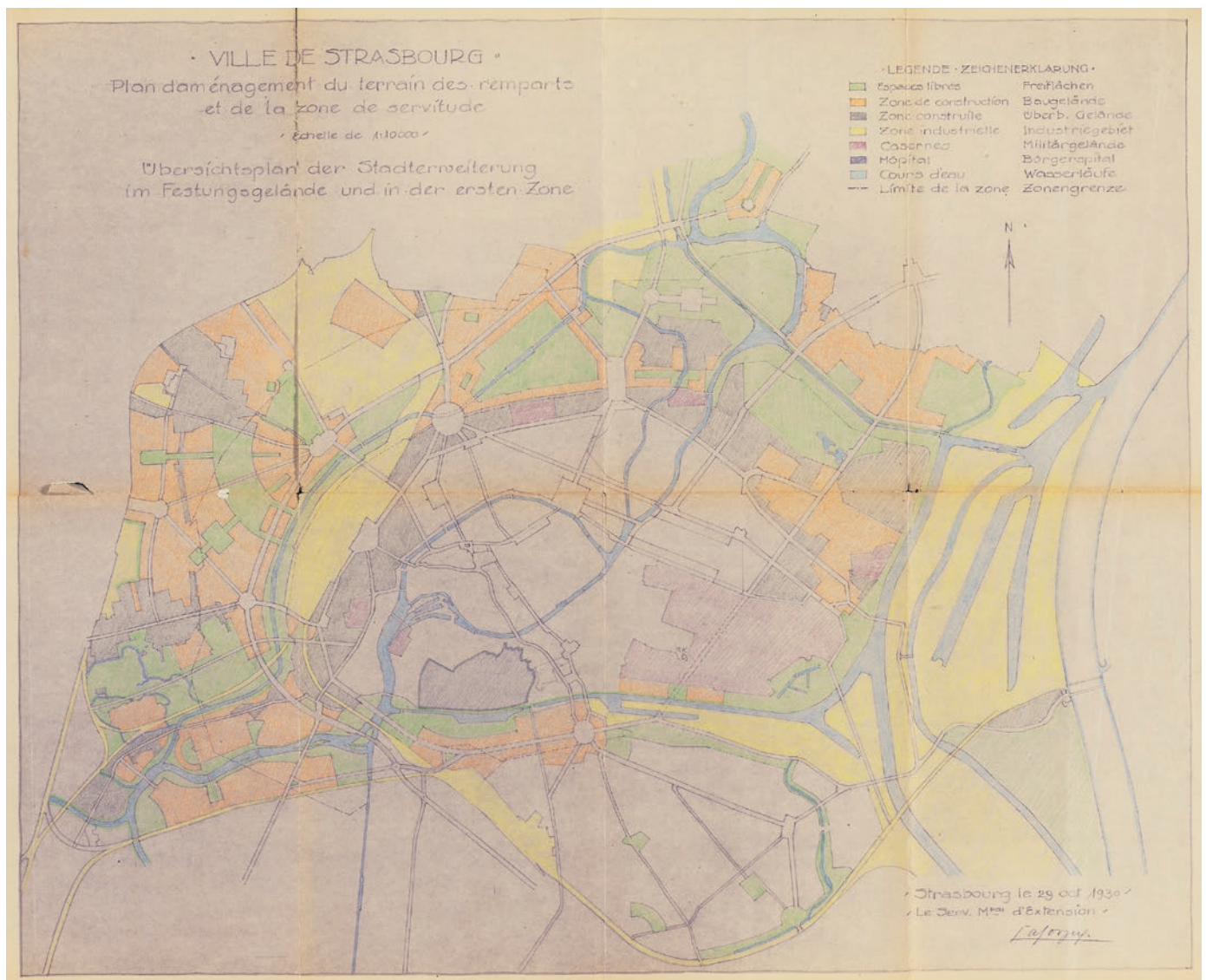
Le plan Laforgue (1932)

En 1928, un bureau spécial est créé auprès du service d'Architecture en charge de l'élaboration des plans d'aménagement, en particulier celui de la zone déclassée.

Deux agents techniques « versés dans les plans d'aménagement » y sont rattachés. Georges Laforgue est embauché pour en prendre la direction, il est visiblement le seul à avoir le profil souhaité. En effet, le candidat au poste doit être de nationalité française, mais doit disposer de notions suffisantes en allemand, avoir fait des études à l'École nationale des Beaux-Arts, ainsi que faire preuve de solides connaissances dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme. On ignore combien de candidats se sont présentés.

Un an plus tard, Jules Apprill détache ce bureau d'extension de la tutelle du service d'Architecture et le place directement sous ses ordres. Selon lui « il est difficile de pousser en avant les travaux d'étude dans le cadre ordinaire des services, ces études ayant été trop interrompues par les affaires courantes²⁰ ». Cette réorganisation a notamment pour objectif de supprimer tout lien hiérarchique entre Paul Dopff et Georges Laforgue dont les relations semblaient conflictuelles. Architecture et urbanisme sont désormais deux services distincts.

Laforgue est en charge de faire la synthèse des différentes propositions soumises lors du concours qui ont attiré l'attention des jurés. Le 24 novembre 1930, le plan directeur de la première zone est présenté aux membres



PLAN SCHEMATIQUE DE LA VILLE DE STRASBOURG ET DE SES ENVIRONS

UTILISATION DU SOL



LEGENDE

	STRASBOURG		ENVIRONS	
	COND. EXIST.	PROJET	COND. EXIST.	PROJET
ZONES DE CONSTRUCTION				
HABITATION	[Brown swatch]	[Brown swatch]	[Brown swatch]	[Brown swatch]
INDUSTRIE	[Dark brown swatch]	[Dark brown swatch]	[Dark brown swatch]	[Dark brown swatch]
ZONES DE VERDURE	[Light green swatch]	[Light green swatch]	[Light green swatch]	[Light green swatch]
RIVERSES	[Green swatch]	[Green swatch]	[Green swatch]	[Green swatch]
RES. BOISELS	[Dark green swatch]	[Dark green swatch]	[Dark green swatch]	[Dark green swatch]
TERRAINS MILITAIRES	[Purple swatch]	[Purple swatch]	[Purple swatch]	[Purple swatch]
COURS D'EAUX	[Blue swatch]	[Blue swatch]	[Blue swatch]	[Blue swatch]
VOIES PRINCIPALES	[Red line]	[Red line]	[Red line]	[Red line]
LIMITES DE LA COMMUNE	[Black line]	[Black line]	[Black line]	[Black line]

ECHELLE 1:15000

SERVICE D'AMENAGEMENT
D'EXTENSION ET
D'EMBELLISSEMENT

du conseil municipal²¹. Deux ans plus tard, le plan et son programme d'extension sont prêts. Cependant le ministère de l'Intérieur conditionne son approbation à l'abrogation des règlements locaux d'urbanisme, ce que la municipalité strasbourgeoise refuse.

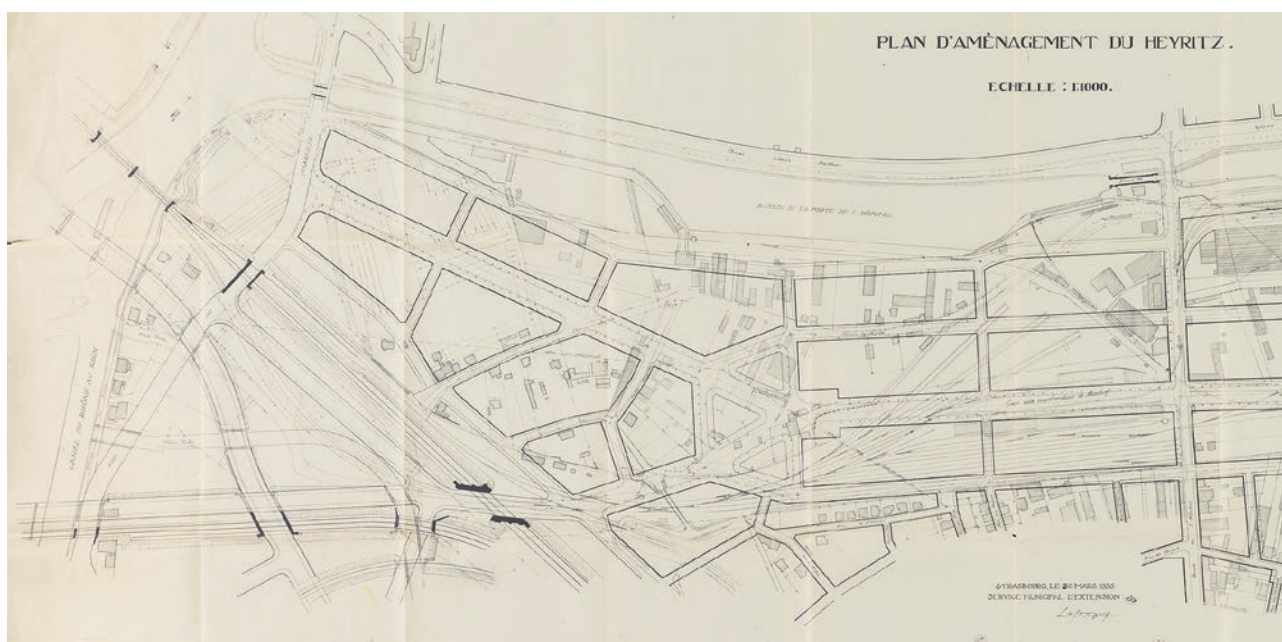
Tout comme les concurrents quelques années plus tôt, Laforgue veut démontrer que l'industrialisation est bien le moteur du développement de la ville. En effet, le développement économique de Strasbourg permet de justifier la croissance de la population et l'extension urbaine. Cependant la préoccupation hygiéniste domine le débat, notamment concernant l'emplacement des zones industrielles par rapport aux zones d'habitations, les nuisances et les pollutions.

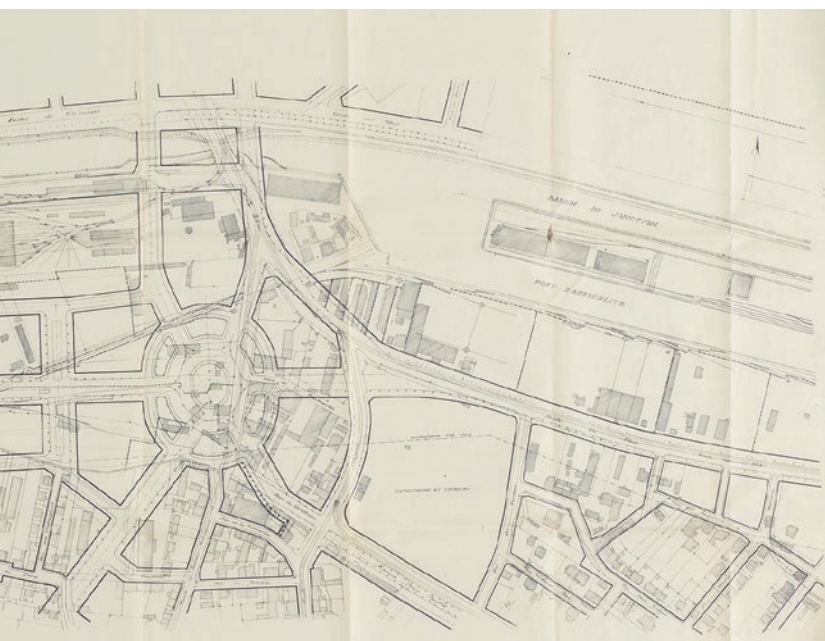
Le système ferroviaire est vu comme un élément d'organisation du territoire dont le développement va de pair avec l'industrialisation. L'hypothèse d'une gare centrale à double orientation permettrait un développement vers l'ouest et formerait un nœud où se connectent les voies ferroviaires, routières et de tramway.

La question du réseau routier dans les années 1930 est abordée sous la forme d'un système de « contournantes » qui se développeraient de façon parallèle à la ceinture de boulevards. La première d'entre elles devait être aménagée dans l'ancienne zone de servitude, d'après le modèle du *ring* viennois, très architecturé et vert. L'idée évoluera vers une voie de circulation rapide autonome vers la fin des années 1950.

La question de l'embellissement par la création de parcs et de promenades reste au centre des préoccupations. Laforgue propose donc de déployer une ceinture de verdure comme support du projet hygiéniste et social de la politique de l'entre-deux-guerres. Il reprend la pensée de Jacques Peirotes qui précisait dès 1923 : « L'idée directrice de la loi de déclassement a été de créer une œuvre d'hygiène et de salubrité publiques par l'établissement d'une ceinture de verdure et d'espaces libres destinée à empêcher la formation d'agglomérations trop denses à la périphérie de la ville dans le cas d'un accroissement de sa population²². »

8





- 6 Plan d'aménagement du terrain des remparts et de la zone de servitude, service municipal d'extension, Laforgue, 1930. AVES 152 MW 11
- 7 Plan schématique de l'occupation des sols et des projets routiers de « contournantes » réalisé par le service d'Aménagement, d'extension et d'embellissement, vers 1930. AVES 1130 W 22
- 8 Première esquisse d'aménagement d'une place entre la route du Rhin, l'avenue de Colmar et la route de l'Hôpital (place de l'Étoile), 1935. AVES 785 W 15
- 9 Plan directeur de la commune de Strasbourg, réalisé par le service d'extension sous la direction de Georges Laforgue en 1932. Ce plan fait la synthèse des réflexions urbaines menées depuis le lendemain de la Première Guerre mondiale.

Bibliographie

Archives de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg, *Parchemins et jardins, Les jardins strasbourgeois du Moyen-Âge à nos jours*, catalogue d'exposition, Strasbourg : La Nuée bleue 2004, 143 p.

Charles Bachofen, Isabelle Buraglio, *Urbanisme municipal à Strasbourg entre les deux guerres*, École d'architecture de Strasbourg ; Groupe de recherche REMU, Recherche et expérimentation en maîtrise d'œuvre urbaine, 1989 : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02935543/>

Reinhard Baumeister, *Stadt-Erweiterungen in technischer, baupolizeilicher und wirtschaftlicher Beziehung*, Berlin : Ernst & Korn, 1876, 492 p.

Marie Hélène Benetière, Frédérique Boura (dir.), *Jardins en Alsace : quatre siècles d'histoire*, Lyon : Lieux dits, 2010, 226 p.

Philippe Burtscher, 1870-1918, *De la ceinture fortifiée de Strasbourg à la Position de la Bruche*, Cercle d'Étude des Fortifications, société d'Histoire de Mutzig et environs, Wasselone : Ott imprimeur, 1999, 528 p.

Anne-Sophie Cachat, *Le parc des Contades à Strasbourg : le l'enclous à l'enclave*, Saarbrücken : Éditions Universitaires Européennes, 2016, 91 p.

Viviane Claude, *Strasbourg 1850-1915, assainissement et politiques urbaines*, thèse de doctorat, 1985, 2 vol.

Paul Claval, Vincent Berdoulay (dir.), *Aux débuts de l'urbanisme français : regards croisés de scientifiques et de professionnels : fin XIX^e – début XX^e siècle*, Paris, Budapest, Torino : L'Harmattan, 2001, 256 p.

Jean-Claude-Nicolas Forestier, *Grandes villes et systèmes de parcs*, Paris : Hachette, 1906, 54 p.

Peter Heinrich, « Probleme des Städtebaus : der grosse Strassburger Wettbewerb : zum Entwurf für den Bebauungsplan Strassburg der Architekten G. Niedermann und K. Hippenmeier », in : *Das Werk : Architektur und Kunst*, 12. Jg., Heft 8, 1925, p. 248-253.

Adrienne Jacob, *L'opéra de Strasbourg, une architecture au service de la vie sociale et artistique à Strasbourg (XIX^e – XX^e siècles)*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Christine Peltre et Anne-Marie Châtelet, Université de Strasbourg, soutenue le 21 septembre 2012.

L'activité de la ville de Strasbourg dans le domaine de l'hygiène, Paris, Strasbourg : société française d'éditions d'art, 1934, 131 p.

Marc-Antoine Laugier, *Essai sur l'architecture*, Paris : Duchesne, 1753.

Bénédicte Leclerc, *Transformation urbaine et projet architectural, Le Wacken dans la « Ceinture Verte » de Strasbourg*, Ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, Direction de l'architecture, Secrétariat de la recherche architecturale, École d'Architecture de Strasbourg, 1983, 171 p.

Bénédicte Leclerc, *Transformation urbaine et projet architectural, Les fronts du Neudorf dans la « Ceinture Verte » de Strasbourg*, Ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, Direction de l'architecture, Secrétariat de la recherche architecturale, École d'Architecture de Strasbourg, 1984, 195 p.

Bénédicte Leclerc, *Transformation urbaine et projet architectural, La « Ceinture Verte » de Strasbourg*, Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, Direction de l'architecture et de l'urbanisme, Secrétariat de la recherche architecturale, École d'Architecture de Strasbourg, 1986, 141 p.

Nicolas Lefort, « De l'Allemagne à la France, les services d'architecture et d'urbanisme de Strasbourg pendant l'entre-deux-guerres : organisation et personnel 1919-1939 », Metacult, *Strasbourg, Lieu d'échanges culturels entre France et Allemagne, Architecture et urbanisme 1830-1940*, Berlin München : Deutscher Kunstverlag, 2018, p. 512-527

Le projet urbain dans l'histoire de Strasbourg, Colloque des 30 et 31 octobre 1981, Agence d'urbanisme pour l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS), réédition Direction Urbanisme et territoires, Ville et Eurométropole de Strasbourg, 2021, 47 p.

Georges Livet, Francis Rapp (dir.), *Histoire de Strasbourg des origines à nos jours*, Strasbourg : Editions des Dernières nouvelles d'Alsace, 1982, 4 volumes.

Christophe Loir, Laurent Turcot (dir.), *La promenade au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles (Belgique – France – Angleterre)*, Bruxelles : Éditions de l'université de Bruxelles, 2011, 246 p.

Klaus Nohlen, *Construire une capitale Strasbourg Impérial de 1871 à 1918, Les bâtiments officiels de la Place impériale*, Strasbourg : Société Savante d'Alsace, 1997, 377 p.

Gonthier Ochsenbein, « Les arbres des rues et places du Vieux-Strasbourg et leur histoire », *Annuaire des amis du Vieux Strasbourg*, Tome 20, 1990, p. 81-96.

Christelle Strub, *Assainir et embellir Strasbourg au XIX^e siècle, Étude sur la municipalité de Georges Frédéric Schützenberger (1837-1848)*, Société académique du Bas-Rhin pour le progrès des sciences, des lettres, des arts et de la vie économique, tome CXVII-CXVIII, 1997-1998, 309 p.

Laurent Turcot, « Le corps de la ville, le corps du promeneur (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Géographie et cultures* [En ligne], 70 | 2009, mis en ligne le 14 mai 2013, consulté le 17 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/gc/2340> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.2340>

Turcot Laurent, « Entre promenades et jardins publics: les loisirs parisiens et londoniens au XVIII^e siècle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 87, fasc. 3-4, 2009. p. 645-663. [En ligne] consulté le 17 mai 2021 ; www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_2009_num_87_3_7697

Notes

- 1 Débats du Conseil municipal, 9 novembre 1846, « Changement des plantations du Broglie ».
- 2 Ce n'est qu'en 1756 que le haras est déplacé rue Sainte-Élisabeth dans la ville *intramuros*. Voir, *Parchemins et jardins*, 2004, p. 51.
- 3 Ce n'est qu'à partir de 1805 que le nom de Le Nôtre est associé à cette promenade sur un plan dressé par les services municipaux. Il est peu probable que Le Nôtre se soit rendu à Strasbourg en 1692, il était alors âgé de 79 ans.
- 4 Marcel Poète, *Au jardin des Tuileries. L'art des jardins, la promenade publique*, Paris : A. Picard, 1927 p. 246.
- 5 AVES 159 MW 246, annonce de l'officier municipal de l'établissement d'une promenade, au Contades, 9 août 1797.
- 6 Débats du Conseil municipal, 31 août 1835, Charges et entretien des biens communaux, dépenses relatives à la salubrité, à la sureté ; grande et petite voirie.
- 7 En France citons, par exemple, la création du Musée social (1894), de sa section d'hygiène urbaine et rurale en 1908 et son intervention dans la campagne pour les élections municipales de 1908. En Allemagne, citons l'exposition des villes allemandes (*Deutsche Städte-Ausstellung*) en 1903 ou encore l'exposition internationale d'hygiène (*Internationale Hygieneausstellung*) de Dresde en 1911.
- 8 Le canal de jonction et les ports de l'Hôpital et d'Austerlitz apparaissent à l'état de projet sur le plan de 1880 (dit Conrath) et n'apparaissent dans les plans de la ville qu'à partir de 1895.
- 9 AVES 152 MW 1, lettre du maire au président du Bezirk du 23 octobre 1872.
- 10 AVES 152 MW 3, *Protokoll zur Anhnahme (sic) der Entwürfe für den Bebauungsplan der neuen Stadttheile, betreffenden Vermerkungen*, mai-juin 1878.
- 11 Loi dite « Rayongesetz » du 21 décembre 1872, appliquée à toutes les places fortes allemandes.
- 12 AVES 159 MW 122 : *Alignement Änderungen*, lettre de Ott du 11 janvier 1897 adressé au maire de Strasbourg.
- 13 *Activités du conseil municipal et de l'administration de la Ville de Strasbourg, 1919-1935*, Imprimerie alsacienne, 1935, p. 1253-1266.
- 14 Loi du 21 juillet 1922, relative au déclassement de la fortification de Strasbourg, article 3.
- 15 *ibid.*
- 16 AVES 152 MW 9, rapport adressé aux Commissions municipales relativement à l'ouverture d'un concours pour l'établissement d'un plan d'aménagement et d'extension de la Ville de Strasbourg, 1923.
- 17 AVES 152 MW 11, Jury du concours pour l'établissement du plan d'aménagement et d'extension de Strasbourg, compte-rendu des opérations.
- 18 *ibid.*
- 19 *ibid.*
- 20 AVES 151 MW 1, rapport sur le bureau d'extension, 22 janvier 1936.
- 21 Débats du conseil municipal, 24 novembre 1930, Application de la loi relative au déclassement de l'enceinte fortifiée, p. 1373-1374.
- 22 AVES 152 MW 9, rapport adressé aux Commissions municipales relativement à l'ouverture d'un concours pour l'établissement d'un plan d'aménagement et d'extension de la Ville de Strasbourg, 1923.

Abréviations :

AVES : Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg

BNUS : Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

GCT/DUT : Service Géomatique et connaissance du territoire/
Direction Urbanisme et territoires de la Ville et de l'Eurométropole
de Strasbourg



Carte des environs de Strasbourg, 1864 - Porte de Schirmeck vue depuis la ville, vers 1920, AVES 131 MW 565

